



**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.3058  
28 février 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3058e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 28 février 1992, à 18 h 50

**Président :** M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique)

|                  |  |                  |
|------------------|--|------------------|
| <b>Membres :</b> | Autriche   | M. HOHENFELLNER  |
|                  | Belgique   | M. van DAELE     |
|                  | Cap-Vert   | M. JESUS         |
|                  | Chine  | M. LI Dacyu      |
|                  | Equateur   | M. AYALA LASSO   |
|                  | Fédération de Russie                                   | M. VORONISOV     |
|                  | France   | M. MERIMEE       |
|                  | Hongrie  | M. ERDOS         |
|                  | Inde   | M. GHAREKHAN     |
|                  | Japon  | M. HATANO        |
|                  | Maroc  | M. SNOUSSI       |
|                  | Royaume-Uni de Grande-Bretagne<br>et d'Irlande du Nord | Sir David HANNAY |
|                  | Venezuela  | M. ARRIA         |
|                  | Zimbabwe   | M. ZENENGA       |

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (S/23643)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu au cours de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/23643, qui contient le texte d'une note du Secrétaire général en date du 26 février 1992.

A la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité expriment leur reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité le 27 février 1992 (S/23643), rapport par lequel il communiquait les résultats de la mission spéciale dépêchée en Iraq par le Secrétaire général comme suite à la déclaration faite par le Président du Conseil le 19 février 1992 (S/23609). Les membres du Conseil approuvent sans réserve les conclusions de la mission spéciale contenues dans le rapport, et en particulier la constatation suivant laquelle l'Iraq n'est pas disposé à convenir inconditionnellement de s'acquitter de toutes les obligations qui sont les siennes en vertu des résolutions 687 (1991), 707 (1991) et 715 (1991).

Les membres du Conseil déplorent et s'indignent que le Gouvernement iraquien n'ait pas fourni à la mission spéciale un état complet et définitif, comme il doit le faire en vertu de la résolution 707 (1991), de tous les aspects de ses programmes de développement d'armes de destruction massive et de missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres, lanceurs compris, et de tous ses arsenaux de telles armes, de leurs composantes, des installations de production et de leur emplacement, ainsi que de tous les autres programmes nucléaires, et que l'Iraq n'applique pas les plans de contrôle et de vérification continus (S/22871/Rev.1 et S/22872/Rev.1 et Corr.1), approuvés par la

Le Président

résolution 715 (1991). Dans la déclaration qu'il a faite le 19 février 1992 (S/23609), avant l'envoi de la mission spéciale en Iraq, le Conseil a noté que la conduite de l'Iraq constituait une violation substantielle de la résolution 687 (1991). Cela demeure malheureusement le cas. Les membres du Conseil exigent que l'Iraq s'acquitte immédiatement de toutes les obligations qui sont les siennes en vertu de la résolution 687 (1991) et des résolutions ultérieures sur l'Iraq.

Les membres du Conseil déplorent et s'indignent en outre que l'Iraq n'ait pas détruit, dans les délais que la Commission spéciale avait prescrits à sa demande, le matériel associé aux missiles balistiques dont elle avait demandé la destruction. Ils réaffirment qu'il n'appartient qu'à la Commission spéciale de déterminer ce qui doit être détruit en application du paragraphe 9 de la résolution 687 (1991). La lettre que le Gouvernement iraquien a adressée au Président exécutif de la Commission spéciale le 28 février 1992 est donc irrecevable. Le refus par l'Iraq de donner suite aux injonctions de la Commission spéciale constitue une nouvelle violation substantielle des dispositions pertinentes de la résolution 687 (1991).

Les membres du Conseil exigent que le Gouvernement iraquien communique directement au Conseil sans plus attendre l'assurance inconditionnelle et formelle qu'il convient d'accepter les obligations susmentionnées et de s'en acquitter, s'agissant en particulier de la destruction du matériel associé aux missiles balistiques dont a décidé la Commission spéciale. Ils soulignent que l'Iraq doit être conscient des conséquences graves qu'auraient de nouvelles violations substantielles des dispositions de la résolution 687 (1991).

Les membres du Conseil notent qu'une délégation iraquienne est disposée à venir à New York dès qu'elle y sera invitée et ils ont demandé au Président du Conseil de la prier de le faire sans plus attendre. Ils entendent en tout état de cause continuer à examiner la question dans le courant de la semaine du 9 mars 1992, au plus tard."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 heures.

M. Martens (Belgique)

Les pouvoirs d'initiative du Conseil de sécurité et du Secrétaire général constituent un second moyen d'action à notre disposition. Ces pouvoirs seraient plus efficaces si nous pouvions favoriser une réaction rapide des Nations Unies dans des différends ou des situations préconflituelles.

Depuis 1983, mon pays a défendu le principe d'une extension du pouvoir de diplomatie préventive du Secrétaire général. Les efforts diplomatiques de la Belgique, auxquels s'étaient associés l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, ont abouti, au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, à l'adoption d'une résolution consacrée exclusivement à la prévention des conflits. Avec les mêmes Etats auxquels s'était jointe la Tchécoslovaquie, la Belgique a ensuite examiné la question des activités d'établissement des faits, qui a fait l'objet d'une résolution adoptée à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, voici quelques semaines.

Dans ces deux documents, l'idée récurrente est celle du rôle que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité peuvent jouer lorsque des situations conflictuelles en sont aux tout premiers stades de leur évolution. Il faudra que le Secrétaire général se sente soutenu par le Conseil de sécurité lorsqu'il envisagera de prendre certaines initiatives en vue d'intervenir très tôt dans des situations délicates; au besoin, le Conseil de sécurité pourrait renforcer ce soutien politique en priant le Secrétaire général de rédiger un rapport sur une question déterminée. Il pourrait en outre lui demander de prendre contact avec les diverses parties au conflit dès que celui-ci paraît susceptible de prendre des proportions alarmantes. Dans ce contexte, le Secrétaire général pourrait être invité par le Conseil de sécurité à formuler des propositions concrètes pour prévenir une détérioration de la situation.

Le troisième point que je voulais aborder est celui des opérations de maintien de la paix, qui constituent un des moyens d'action les plus efficaces mis en oeuvre par le Conseil de sécurité en coordination avec le Secrétaire général. Leur succès, leur multiplication au cours des dernières années, mais surtout l'ampleur nouvelle de celles qui seront organisées dans un avenir immédiat et les conditions politiques parfois très délicates dans lesquelles elles se déroulent sont autant de raisons qui imposent au Secrétariat de restructurer et de resserrer sa gestion et son administration.

M. Martens (Belgique)

Il convient tout d'abord d'assurer la disponibilité immédiate des moyens financiers nécessaires au lancement de ces opérations dès que le Conseil de sécurité en a approuvé le principe. Dans cette perspective, la Belgique suggère la création d'une réserve budgétaire; son montant serait fixé annuellement selon les opérations envisagées et le Conseil pourrait en libérer certaines quotités en vue de financer, à titre provisoire, les stades préliminaires des opérations de maintien de la paix.

Mon pays considérera favorablement la mise à la disposition des Nations Unies d'unités et d'observateurs militaires en vue de leur déploiement éventuel dans le cadre des opérations de maintien de la paix créées par décision du Conseil de sécurité. La Belgique veillera à ce que des programmes d'entraînement particuliers permettent l'incorporation rapide de contingents belges dans des unités des Casques bleus.

Par delà les procédures et les moyens d'action de notre organisation, l'heure est venue de replacer nos activités dans les perspectives tracées par les auteurs de la Charte et auxquelles aspirent les peuples. Dans cette lutte pour le triomphe des principes essentiels de la Charte, il est indispensable que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général fassent preuve de courage et d'initiative. Les solidarités nouvelles ont permis la défense collective du droit international; il faut à présent qu'elles servent aussi à défendre collectivement les droits de l'homme.

A l'Assemblée générale, en octobre dernier, la Belgique a déclaré que "les Etats sont internationalement responsables de leur politique internationale en matière de droits de l'homme." (A/46/PV.27, p. 49/50)

Chaque Etat ici présent conviendra que le sort de populations civiles victimes de répressions internes justifie pleinement l'émoi et l'inquiétude de notre organisation; en effet, tous les Etats Membres de l'Organisation concourent dans leur volonté de défendre les droits de l'homme. Ainsi que le précise d'ailleurs la Charte des Nations Unies, ils se sont engagés à agir conjointement dans ce but.

Mon pays est d'avis que la raison d'être du principe de non-ingérence est de permettre aux Etats d'oeuvrer librement en faveur du bien-être de leurs populations. Cependant aucun gouvernement ne peut en user comme d'un argument juridique à l'abri duquel les droits de l'homme pourraient être bafoués : le droit des Etats doit être au service des droits de l'homme.

M. Martens (Belgique)

C'est dans ce domaine que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent, avant tout, concentrer leur réflexion. La Commission des droits de l'homme offre déjà certains mécanismes qui permettent de dénoncer des violations graves des droits de l'homme. La Belgique suggère en particulier que le Conseil de sécurité se saisisse assez tôt de certains de ces dossiers et soutienne l'action entreprise par ailleurs pour mettre fin à des situations inacceptables qui, à terme, constituent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales.

Récemment, les Nations Unies ont participé à l'organisation et à la supervision d'élections libres. Cette forme d'assistance administrative pourrait s'exercer également dans certaines situations où, à la suite de catastrophes naturelles ou à l'issue d'un conflit, les structures administratives se trouvent anéanties. Les Nations Unies pourraient définir des procédures prêtes à être mises en oeuvre à brève échéance. Les Etats Membres pourraient ainsi établir des listes de fonctionnaires civils nationaux prêts à être déployés pour des missions déterminées.

Il nous faudra poursuivre également la défense de la justice dans d'autres domaines que celui de la paix et de la sécurité internationales, en vue d'"instaurer", comme le prévoit le préambule de la Charte, "de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et pour le plus grand nombre.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent faire face à de lourdes tâches dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; ils ne peuvent espérer être efficaces sans une profonde symbiose avec les autres organes de l'ONU et dans le respect de leurs compétences. A cet égard, l'ensemble des autres objectifs des Nations Unies demeure d'une importance capitale et en particulier la nécessité de poursuivre ensemble le développement économique durable pour tous, un dialogue fructueux entre les nations les plus riches et les plus pauvres, la lutte commune contre des fléaux tels que la faim, la maladie, l'analphabétisme et la pollution. Pour sa part, la Belgique continuera à coopérer activement à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité; elle soutiendra comme par le passé l'action du Secrétaire général.

Si le monde mieux organisé et plus solidaire que je viens d'évoquer doit absolument vivre en paix, c'est aussi pour qu'il puisse se consacrer plus

M. Martens (Belgique)

efficacement aux problèmes des plus défavorisés et des plus pauvres. La dignité et la valeur de la personne humaine sont une aspiration universelle que nous devons, au-delà des affirmations de principe, continuer à inscrire dans les faits. La paix est une étape indispensable mais une étape seulement dans cette libération de l'homme par lui-même, qui réclame les efforts communs de tous les Etats Membres et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre de la Belgique d'avoir si bien traité les questions qui sont au coeur de notre débat d'aujourd'hui.

J'invite maintenant le Premier Ministre du Cap-Vert à s'adresser au Conseil de sécurité.

M. VEIGA (Cap-Vert) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous voir présider cette importante séance du Conseil de sécurité. Je félicite Votre Excellence de l'initiative opportune qu'elle a prise de convoquer cette réunion de haut niveau du Conseil de sécurité en ce moment important dans l'histoire des nations.

Je saisis cette occasion pour faire part publiquement de la grande satisfaction de mon gouvernement à l'occasion de l'élection de M. Boutros-Ghali en tant que nouveau Secrétaire général. Je l'assure de notre pleine coopération et lui souhaite un mandat couronné de succès.

Cette séance a lieu à un moment où des transformations profondes interviennent dans le monde. Dans de nombreuses parties du monde, l'on assiste à la redéfinition des structures politiques et des objectifs des nations. En même temps, un fort mouvement en faveur de la démocratisation prend de l'ampleur et s'étend partout; les préoccupations en matière de droits de l'homme prennent une importance toujours croissante, tandis que les graves problèmes posés par l'environnement retiennent notre attention et que la nécessité de résoudre les problèmes de la pauvreté et du sous-développement devient plus aiguë et plus pressante.

Ce sont là les symptômes généraux d'un monde qui passe par un processus de profonde transformation dont le résultat final sera, nous l'espérons, un ordre mondial meilleur, plus sûr, plus juste et plus prospère.

La Charte des Nations Unies a confié à ce conseil la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de construire un monde stable, débarrassé du fléau de la guerre. C'est là une fonction dont la mise en oeuvre est toujours plus pressante dans un monde qui a accumulé de grandes quantités d'armements classiques hautement destructeurs et n'a cessé de construire et de perfectionner des arsenaux nucléaires. Cette responsabilité importante des Nations Unies n'a pas été remplie avec succès dans le passé, comme nous le savons tous.

M. Veiga (Cap-Vert)

Pendant des dizaines d'années, l'affrontement idéologique de la guerre froide s'était insinué dans les débats du Conseil de sécurité et nous interdisait "d'unir nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales", pour reprendre l'expression du préambule de la Charte.

Nous sommes heureux de constater qu'avec la fin de la guerre froide, le Conseil a adopté une nouvelle démarche pour mener ses travaux, fondée sur la coopération, notamment entre ses membres permanents. Cette coopération a permis au Conseil d'aider, par le biais de négociations, au règlement de conflits anciens dans de nombreuses parties du monde et de prendre des mesures rapides et décisives pour faire échec à l'agression et restaurer l'indépendance et la souveraineté du Koweït.

Nous pensons que le Conseil s'est maintenant engagé sur la bonne voie en assumant de façon efficace et efficiente sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par voie de conséquence, le monde a maintenant les yeux tournés vers les Nations Unies, considérées comme une source de paix, de stabilité et de justice internationales, et les nations semblent avoir un intérêt et une foi renouvelés dans le Conseil de sécurité comme facteur de paix et comme garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays.

En tant que petit pays épris de paix qui, en aucune circonstance, n'encourage la menace ou le recours à la force pour régler les conflits internationaux, le Cap-Vert se félicite de cette nouvelle ère de coopération positive au sein du Conseil et recommande fermement qu'elle soit encore renforcée afin de permettre la mise en oeuvre pleine et régulière du système de sécurité collective de la Charte. Les Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, doivent agir - comme la Charte le prévoit - comme le gardien de la sécurité des nations, notamment des petits pays, et comme le promoteur de la primauté du droit dans les relations internationales. Les mesures et les décisions du Conseil ont, ces dernières années, fait naître de nouveaux espoirs à cet égard.

Nous encourageons fermement le Conseil à poursuivre dans cette voie, et, étant l'un de ses membres, nous n'épargnerons aucun effort pour encourager et renforcer le rôle que la Charte lui confère, qui consiste à oeuvrer de manière prompte et décisive contre l'agression, à oeuvrer pour mettre un terme aux

M. Veiga (Cap-Vert)

conflits de manière pacifique et à contribuer à créer un environnement mondial plus stable et plus pacifique.

Il est par conséquent impérieux que, maintenant que le Conseil s'est acquis un nouvel élan dans l'exercice de ses fonctions et s'est acquis le respect du monde entier, il agisse de manière à renforcer sa crédibilité internationale et son autorité morale, afin de devenir un instrument de maintien de la paix mondiale et de promotion et renforcement de la sécurité internationale.

Un Conseil de sécurité fort est certainement celui dont les décisions sont fondées sur une discussion franche de tous ses membres, et qui reflète les vues de chacun d'eux. A notre avis, l'autorité morale du Conseil sera menacée chaque fois qu'il prendra une décision sans avoir déployé tous les efforts pour aboutir à un consensus. En effet, nous pensons que si les décisions du Conseil bénéficient de l'appui total de ses membres, les possibilités de les voir appliquées en sont considérablement augmentées.

S'agissant de l'agression et de l'occupation illégale, le Conseil doit faire preuve d'impartialité. Chaque fois qu'une démarche sélective est adoptée à cet égard, elle porte nécessairement atteinte à sa crédibilité et affaiblit considérablement son autorité morale. De même, la crédibilité du Conseil est entamée lorsqu'il est perçu comme mettant en oeuvre de façon sélective ses résolutions. A notre avis, si le Conseil doit avoir, aux yeux des peuples du monde, la crédibilité qu'un organe de cette importance mérite, il est très souhaitable qu'il assure la mise en oeuvre de toutes ses résolutions.

Le rôle du Conseil de sécurité dans la promotion d'un climat politique plus sûr et plus stable doit être renforcé. Une des tâches les plus importantes du Conseil à ce titre est la mise en oeuvre du système de sécurité collective prévu par la Charte. Le nouveau climat de coopération entre les membres du Conseil semble avoir contribué à créer les conditions propices à l'adoption de mesures conduisant à la mise en oeuvre de ce système.

Il est regrettable que nous vivions dans un monde où l'agression de certains Etats par d'autres peut toujours devenir une réalité. Nous pensons que l'agression devrait toujours être contrecarrée de manière prompte et décisive par les Nations Unies.

M. Veiga (Cap-Vert)

D'un autre côté, nous croyons que le rôle des forces de maintien de la paix doit être renforcé. Même si les opérations de maintien de la paix avaient été imaginées pour combler en partie le vide créé dès les premiers jours de l'Organisation des Nations Unies par son incapacité à mettre en oeuvre le système de sécurité collective, nous pensons que ces activités ont désormais leur existence propre et qu'elles sont devenues un instrument indispensable et important pour le Conseil de sécurité dans le rôle qu'il joue dans la gestion des conflits.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées avec un succès certain dans diverses parties du monde et, dans de nombreux cas, elles ont contribué à relâcher les tensions et à empêcher l'escalade des hostilités; dans d'autres, elles sont même devenues un élément indispensable d'une solution négociée.

Nous croyons aussi que, sans ingérence dans la souveraineté des pays, le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies peut jouer un rôle important et décisif en aidant à trouver rapidement une solution pacifique aux conflits nationaux quand aucun gouvernement ne semble vraiment en charge et que le chaos règne.

Les conflits nationaux sont quelquefois aussi destructeurs que les pires conflits internationaux. Les énormes pertes humaines et les tragédies qu'ils entraînent réclament tout autant l'attention et une réaction rapide de la communauté internationale.

En plus des pertes humaines, tout conflit national a une dimension internationale, car il provoque un courant massif de réfugiés, qui exerce d'énormes pressions sociales sur les pays voisins, menaçant leur paix et leur stabilité.

A cet égard, nous sommes heureux de prendre acte de la réaction favorable du Conseil de sécurité dans des cas récents, et nous encourageons le Conseil à poursuivre dans cette voie.

En raison de son rôle majeur et de ses résultats bénéfiques dans la gestion des conflits, nous sommes pour un réexamen des activités de maintien de la paix des Nations Unies afin d'en renforcer l'exécution et d'en accroître l'efficacité.

M. Veiga (Cap-Vert)

Le Secrétaire général a un rôle important à jouer en vertu de la Charte : il doit aider le Conseil de sécurité dans ses efforts de paix en attirant son attention sur tout problème qui, selon lui, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. Par le passé, cet aspect politique particulièrement significatif des fonctions du Secrétaire général n'est pas entré en ligne de compte comme il l'aurait dû.

Dans le climat international actuel, caractérisé par une prolifération de violents conflits, nous pensons qu'il importe que le Secrétaire général use, aussi souvent que la situation l'exige, de cette prérogative de ses fonctions inéluctables, car lorsqu'il y est recouru à bon escient elle peut empêcher qu'un différend potentiel dégénère en conflit ouvert. Nous encourageons le Secrétaire général à user efficacement de son important rôle politique de diplomatie préventive.

Quels que soient les efforts que fait le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et aussi louable que soit la coopération entre les membres, les mesures prises par le Conseil ne suffiront pas à elles seules à assurer une stabilité permanente aux nations, à apaiser une fois pour toutes les rivalités régionales et à éliminer la violence.

Le rôle du Conseil ne sera facilité que lorsqu'on aura traité comme il convient des causes profondes de l'instabilité et des conflits.

C'est pourquoi, si nous, Membres des Nations Unies, voulons réussir à créer un monde plus sûr et plus stable, nous devons être prêts à conjuguer les efforts du Conseil de sécurité avec ceux du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général, afin de contribuer à trouver une réponse urgente et satisfaisante à la pauvreté, au sous-développement et aux énormes problèmes sociaux, qui sont autant d'éléments qui entretiennent la frustration et la violence de même qu'une constante instabilité dans les affaires mondiales. A cet égard, nous appuyons énergiquement la proposition de convoquer un sommet mondial sur le développement social.

Dans de nombreux cas, les mesures de sécurité les meilleures, les plus efficaces et les plus durables pour éviter les conflits consistent à investir dans une solution des problèmes sociaux, dans l'éradication de la pauvreté et du sous-développement, et à promouvoir un culte du respect strict des principes de la Charte, et notamment le strict respect du principe du règlement pacifique des différends.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Premier Ministre, de votre déclaration et de l'appui vigoureux que vous apportez au rôle des Nations Unies.

Je vous propose maintenant de suspendre la séance jusqu'à 15 heures. J'inviterai alors le Premier Ministre Li Peng à prendre la parole devant le Conseil.

La séance, suspendue à 13 h 25, est reprise à 15 h 10.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant le Premier Ministre de la République populaire de Chine à prendre la parole.

M. LI Peng (Chine) (interprétation du chinois) : Pour la première fois depuis la création des Nations Unies, il y a 47 ans, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement de ses Etats membres. Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'assister à cette réunion en ma qualité de représentant de la République populaire de Chine et de discuter, avec mes collègues d'autres pays, des grandes questions internationales, notamment des moyens permettant d'accroître le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et la promotion du développement dans le monde, et de procéder à un échange de vues sur d'autres questions qui nous intéressent tous.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Très Honorable M. John Major, Premier Ministre du Royaume-Uni, d'avoir convoqué cette réunion.

Je voudrais également une fois de plus adresser nos félicitations les plus chaleureuses à M. Boutros Boutros-Ghali pour son accession au poste de Secrétaire général des Nations Unies.

Le monde d'aujourd'hui se trouve à un tournant crucial. L'ordre ancien a disparu, sans qu'un nouvel ordre n'ait encore été mis sur pied. Le monde évolue vers une structure multipolaire. La paix dans le monde, la stabilité nationale et le développement économique sont des aspirations communes à tous les peuples. L'affrontement entre les deux grands blocs militaires en Europe, qui a duré près d'un demi-siècle, a disparu. Certains foyers de tension régionaux ont été éliminés ou sont près d'être éliminés. Dans une certaine mesure, une détente est apparue dans la situation internationale.

Toutefois, les facteurs qui menaçaient la paix dans le monde et engendraient des tensions au niveau international n'ont pas tous été éliminés. Certaines contradictions et confrontations anciennes ont disparu, mais de nouvelles sont apparues, ce qui fait que notre monde n'est ni tranquille, ni paisible.

La guerre du Golfe est finie, mais la question du Moyen-Orient n'est toujours pas réglée, et les pourparlers de paix entre les pays arabes et

M. Li Peng (Chine)

Israël risquent d'être longs et difficiles. Dans certains pays européens, des querelles ethniques ont mené à des conflits plus ou moins graves, voire même à des guerres. Personne ne peut dire avec certitude que de tels conflits et de telles guerres ne se produiront pas dans d'autres régions d'Europe.

Il faudrait que la communauté internationale s'intéresse de près au fait que les pays en développement, dans lesquels vit la très grande majorité de la population mondiale, se trouvent dans une situation de plus en plus difficile. L'écart entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser, les pays nantis devenant plus riches et les pays déshérités plus pauvres. Si cette situation persiste, elle mènera à de nouveaux bouleversements, voire à de nouveaux conflits régionaux. La réalité montre que les questions de paix et de développement, les deux grands sujets du monde d'aujourd'hui, restent à régler.

Si la situation demeure agitée en Europe, elle est, en revanche, relativement stable dans la région de l'Asie et du Pacifique. La signature de l'Accord de Paris a jeté les bases d'un règlement définitif du conflit cambodgien. A la suite de leur admission simultanée aux Nations Unies, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont signé un protocole de non-agression et une déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La situation dans la péninsule évolue vers la détente et la stabilité.

Bon nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique jouissent d'un taux de croissance économique élevé grâce à la stabilité politique intérieure. Cette région est devenue une région dynamique et prometteuse dans le cadre du développement économique mondial.

Une Chine stable et économiquement prospère correspond aux intérêts fondamentaux du peuple chinois, mais constitue en outre un facteur important de paix et de stabilité dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans le monde en général. Depuis plus de dix ans, la Chine applique fermement la politique de réforme et d'ouverture sur le monde extérieur lancée par le camarade Deng Xiaoping, qui est à l'origine des changements très importants intervenus dans le pays. La Chine connaît à présent la stabilité politique, la paix sociale, l'harmonie ethnique et une croissance économique soutenue. Plein de confiance, le peuple chinois avance sur le chemin du socialisme aux

M. Li Peng (Chine)

couleurs chinoises. En tant que pays en développement ayant une vaste population, la Chine sait très bien que sa modernisation prendra un temps considérable. Pour atteindre cet objectif, deux conditions sont indispensables : un environnement de paix et de stabilité durable sur le plan international et une stabilité politique intérieure durable. La Chine poursuit une politique étrangère de paix indépendante. Elle estime depuis toujours que les différences dans les systèmes sociaux, les idéologies, les traditions culturelles et les croyances religieuses ne doivent pas faire obstacle à l'instauration et au renforcement de relations normales entre Etats.

M. Li Peng (Chine)

Elle est disposée à développer des rapports amicaux avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Elle ne saurait être une menace pour aucun pays ni aucune région dans le monde. Selon elle, le principe qui doit être universellement observé, c'est de ne pas rechercher l'hégémonie et de ne pas pratiquer la politique du plus fort. La Chine ne cherchera pas à tailler pour elle des sphères d'influence ni ne prétendra à l'hégémonie, pas plus maintenant qu'à l'avenir, quand elle sera plus forte. Ces dernières années, les relations amicales de bon voisinage entre la Chine et ses voisins se sont consolidées et développées encore davantage. Ce fait, qui résulte de leurs efforts conjugués, correspond, à notre avis, à leurs intérêts communs, tout en favorisant la paix et le développement dans la région et dans le reste du monde.

Dans le but de gagner réellement la paix mondiale et de créer pour les peuples de tous les pays un environnement favorable au développement, on parle de plus en plus, sur la scène internationale, de la question de savoir quel nouvel ordre international il faut établir. La Chine estime que les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'égalité souveraine entre les pays Membres et la non-ingérence dans les affaires intérieures, doivent être observés, sans exception aucune, par tous les Etats Membres. Sur la question de l'instauration d'un nouvel ordre international stable, rationnel, juste et favorable à la paix mondiale et au développement, le Gouvernement chinois, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux normes des relations internationales universellement reconnues, et compte tenu d'une conjoncture internationale déjà changée, tient à faire savoir les points de vue suivants qui sont les siens pour les soumettre à la réflexion des gouvernements des différents pays.

- Le nouvel ordre mondial doit être fondé sur les principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de non-agression mutuelle, de non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, d'égalité et d'avantages réciproques et de coexistence pacifique, principes dont l'essence est la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et le droit des gouvernements et des peuples de tous les pays d'opter, en fonction des réalités nationales, pour les systèmes sociaux et les idéologies de leur choix.

M. Li Fang (Chine)

- Tout pays, grand ou petit, puissant ou faible, nanti ou déshérité, est habilité à participer, en tant que membre à part entière de la communauté internationale, au règlement des affaires mondiales pour contribuer comme il se doit à la paix et au développement dans le monde.

- Le nouvel ordre international doit comprendre un nouvel ordre économique. A présent, le fossé entre le Sud et le Nord continue de s'élargir, et les contradictions qui les opposent, de s'exacerber, ce qui est devenu un facteur d'instabilité dans la vie internationale. Il s'avère plus urgent et plus important que jamais de mettre en place un nouvel ordre économique international qui soit juste et rationnel, fondé sur l'égalité et l'avantage réciproque, et permettant une solution adéquate au problème de l'endettement.

- Les droits de l'homme et la liberté fondamentale de l'humanité tout entière doivent être respectés partout dans le monde. Les droits de l'homme sont riches de contenu. Ils comprennent les droits politiques des citoyens, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels. Pour les nombreux pays en développement, le premier des droits est le droit à l'indépendance, à l'existence et au développement. Au fond, les droits de l'homme sont un problème concernant la souveraineté d'un pays. A ce titre, quand on étudie la situation des droits de l'homme dans un pays, on ne peut la séparer de l'histoire de ce pays ni de ses conditions concrètes. Au sujet des droits de l'homme, il n'est pas approprié ni réaliste de demander à tous les pays du monde d'adopter les critères et le modèle d'un pays ou de quelques pays. La Chine attache de l'importance aux droits de l'homme. A ce sujet, elle est prête à discuter et à coopérer, sur un pied d'égalité, avec la communauté internationale, sur la base d'un témoignage de compréhension et de respect mutuels, et de la recherche d'un terrain d'entente par-delà les divergences; mais elle s'oppose à l'immixtion dans les affaires intérieures d'un pays sous prétexte du problème des droits de l'homme.

- Il faut réaliser le désarmement effectif et le contrôle des armements conformément aux principes d'équité, de rationalité, de globalité et d'équilibre, et parvenir, au plus tôt, à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et chimiques et à l'interdiction de la mise au point des armes spatiales. Les pays détenant les plus grands arsenaux

M. Li Peng (Chine)

nucléaires et classiques doivent passer les premiers à l'action pour assumer leurs responsabilités particulières vis-à-vis du désarmement. Toutes les puissances nucléaires doivent s'engager à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et à s'abstenir de les utiliser contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées. Après la dissolution de l'Union soviétique, les armes nucléaires qui s'y trouvent doivent être placées sous un contrôle efficace. Le désarmement est un problème qui touche à la sécurité de chaque pays; il doit donc être discuté et résolu avec la participation de tous les Etats.

- L'Organisation des Nations Unies devra s'attacher à défendre la justice et jouer un rôle plus actif dans la sauvegarde de la paix mondiale, dans la recherche du développement comme dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Comme la plupart des pays Membres de l'ONU sont des pays en développement, on a raison d'attendre d'elle des efforts plus grands pour la défense des droits et intérêts des pays en développement.

Ces dernières années, l'ONU a joué un rôle important dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales, dans la recherche des solutions aux conflits régionaux comme dans la promotion du développement économique et social des divers pays, ce qui a permis de rehausser le statut de l'ONU et du Conseil de sécurité et de raffermir la confiance des gens envers elle. Tout en reconnaissant ces faits, nous devons être bien conscients qu'à la suite des changements brusques et profonds intervenus dans la situation internationale, de nombreuses contradictions qui étaient dissimulées sont en train de surgir, augmentant ainsi les éléments d'instabilité pour la paix mondiale et le développement. C'est en ce sens que l'ONU et le Conseil de sécurité ont à assumer une tâche plus ardue et à relever des défis plus sérieux.

La Chine est disposée à coopérer avec tous les pays membres du Conseil de sécurité et à discuter avec eux d'égal à égal sur des problèmes intéressant la communauté internationale pour échanger leurs vues, rechercher des points communs en laissant de côté les divergences et parvenir à une plus large identité d'opinions. Elle souhaite sincèrement que l'ONU et le Conseil de sécurité jouent dans les affaires internationales un rôle plus actif et plus constructif. Maintenant, l'ONU s'est donné un nouveau Secrétaire général en la personne de M. Boutros Boutros-Ghali. La Chine assure le Secrétaire

M. Li Peng (Chine)

général de son soutien et de sa coopération. Nous avons la conviction que dans l'exercice de ses fonctions, il pourra bénéficier d'un large appui des pays en développement et de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous formulons l'espoir que cette réunion exercera une influence positive sur la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, sera d'un grand apport à l'instauration d'un nouvel ordre international comme à la préservation des droits et intérêts des nombreux pays en développement et contribuera à la cause du progrès de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre de la Chine de la contribution précieuse qu'il vient d'apporter à la reprise, cet après-midi, de notre séance.

J'invite maintenant le Premier Ministre de l'Inde à prendre la parole.

M. RAO (Inde) (interprétation de l'anglais) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance. Ses débats peuvent nous indiquer une voie à suivre, ce qui est réellement important à ce stade. Nous vous remercions de nous aider à prendre ce départ.

Je voudrais aussi rendre hommage à un ami personnel et à un collègue éminent et distingué, que l'ONU a choisi à juste titre de nommer au poste de Secrétaire général. A mon frère Boutros Boutros-Ghali, j'exprime nos vœux les plus sincères. J'aimerais également rappeler avec gratitude et reconnaissance les services rendus par M. Pérez de Cuéllar, qui a laissé une empreinte si distinctive sur notre organisation.

M. Rao (Inde)

Nous regrettons aujourd'hui l'absence d'un membre distingué de cette fraternité, le Président Mugabe. Nous partageons son deuil personnel et nous lui exprimons, par l'intermédiaire de sa délégation, nos condoléances les plus sincères. Nous souhaitons au Président de la Hongrie une guérison rapide.

Nous vivons à une époque de changements, de changements tangibles. Récemment encore, l'efficacité du Conseil de sécurité était entravée par la guerre froide. Nous avons depuis constaté une recrudescence du sentiment démocratique dans le monde. Nous avons noté le désir dans divers pays de voir les valeurs de liberté, de justice économique et la dignité de l'homme régir la conduite des affaires du monde. Ce sont des tendances que nos discussions doivent refléter.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont joué ces derniers mois le rôle que l'on attend d'eux parce que les membres permanents du Conseil ont adopté une attitude harmonieuse, cohésive et ferme face aux menaces qui pesaient sur les précieuses valeurs humaines.

L'appui de l'Inde aux Nations Unies a été complet et cohérent. Il n'a jamais vacillé. Aujourd'hui, nous nous félicitons du nouveau rôle efficace que joue le Conseil de sécurité et nous continuerons à lui accorder notre appui. En envisageant son rôle futur, il est essentiel de tenir compte des forces montantes, des tendances socio-politiques sous-jacentes, qui se traduisent par des troubles, l'instabilité et la réapparition de la violence dans le monde.

Une paix et une sécurité durables exigent des niveaux comparables de bonheur dans le monde. Il est impossible de penser que les Nations Unies peuvent fonctionner utilement ou harmonieusement alors que l'humanité continue à souffrir des disparités toujours croissantes et que les ressources naturelles du monde - terre, eau et air - qui sont réellement le patrimoine commun de l'humanité, s'épuisent rapidement à cause de la surexploitation et de la dégradation écologique. C'est la seule vérité simple dont cette organisation doit prendre note. Tout le reste s'arrange, bien que la tâche globale demeure extrêmement complexe, même avec la meilleure volonté du monde.

Le rôle des Nations Unies doit naturellement s'appuyer sur la Charte, qui inclut le cadre vital pour l'adoption de mesures de maintien de la paix et de

M. Rao (Inde)

sécurité internationales. Mais la Charte n'est légitime et sûre que si elle s'appuie sur la volonté collective de la communauté internationale. A tout moment, l'interprétation de la Charte ainsi que les actions du Conseil de sécurité doivent découler de cette volonté collective et non pas des vues et des préférences de quelques-uns. Un consensus général doit toujours prévaloir. Ce qui est juste doit devenir transparent. C'est aussi simple que cela. Les membres du Conseil de sécurité, qu'ils soient permanents ou élus, devraient insister sur ce consensus, et éviter scrupuleusement les diktats pour obtenir des résultats rapides. En outre, lorsqu'il établit des normes et des règles de conduite nationale ou internationale, le Conseil de sécurité doit scrupuleusement les respecter lui-même.

Alors que la composition de l'Assemblée générale a triplé depuis sa création, la composition du Conseil de sécurité ne peut demeurer constante plus longtemps. Une représentation plus large au Conseil de sécurité est impérative, ne serait-ce que pour préserver sa sanction morale et son efficacité politique.

Tout en appliquant ses résolutions de bonne foi, il incombe au Conseil de sécurité de prévoir toutes les conséquences de ses décisions. Certaines conséquences peuvent être involontaires, mais elles peuvent affecter ceux qui devraient être le plus épargnés. Par exemple, des sanctions économiques prises contre un pays peuvent avoir une incidence majeure sur ses partenaires commerciaux. Pour les pays en développement, cet impact peut être catastrophique. Si l'on veut que les actions du Conseil de sécurité continuent à être respectées et appuyées, il doit prendre des mesures rapides et parallèles pour faire face aux problèmes qui se posent dans un pays tiers à la suite de l'application de ses résolutions. En outre, il doit agir sans hésiter et en temps voulu pour alléger les souffrances dans le pays concerné, une fois que l'objectif essentiel des sanctions économiques a été atteint.

J'ai un profond respect pour ceux qui font campagne pour la protection et le maintien des droits de l'homme. Un pays qui a 5 000 ans d'histoire, une tradition de non-invasion et de non-annexion de territoires étrangers, qui offre l'exemple brillant d'un monarque puissant tel que Asoka devenu un apôtre de la non-violence, un autre héritier puissant devenant le seul et unique Bouddha, qui est doté d'un système politique contemporain qui s'inspire des

M. Rao (Inde)

meilleures traditions des droits de l'homme et des libertés - voilà mon pays. La culture indienne et les droits de l'homme sous leur forme la plus noble sont presque synonymes. Cependant, après avoir dit cela, nous ne pouvons tolérer une situation où tous les droits de l'homme sont seulement réservés aux terroristes, tandis que les gouvernements qui font face à cette menace sont accusés jour et nuit de violations des droits de l'homme - réels ou imaginaires, mais surtout imaginaires.

Je suis pleinement conscient des obligations qui incombent aux Etats de sauvegarder les droits de l'homme, face aux éléments terroristes et sécessionnistes qui tuent impunément des citoyens innocents. Ce qui pourrait réellement être suggéré à cette réunion c'est peut-être de définir des paramètres qui concilient la défense de l'intégrité nationale et le respect des droits de l'homme. Dans cette perspective, l'Inde est, comme toujours, disposée à discuter cet effort et à y contribuer.

Il est également important de noter que le contenu et la nature des droits de l'homme sont conditionnés par les forces sociales traditionnelles et culturelles qui animent différentes sociétés. Tandis que les Nations Unies, comme il est suggéré à cette réunion, tendent à créer progressivement un ordre international des droits de l'homme uniforme, de telles normes ne devraient pas être définies unilatéralement et érigées en préalables absolus pour l'interaction entre les Etats et les sociétés dans les domaines politiques ou économiques. Notre but est d'oeuvrer en faveur d'un ordre économique mondial juste et équitable et d'encourager les pays à se rapprocher des normes universelles des droits de l'homme.

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées par plusieurs dirigeants au sujet de la menace que pose à la paix et à la sécurité internationales la prolifération des armes nucléaires. Une autre dimension de la sécurité internationale aujourd'hui est celle d'une perte possible de la maîtrise des arsenaux nucléaires. Nous ne faisons plus face désormais à l'acquisition éventuelle de telles armes par une poignée d'Etats quasi nucléaires, mais à une prolifération incontrôlée dans le monde d'armes nucléaires toutes faites, fabriquées grâce à des moyens et méthodes. La question de la prolifération prend ainsi une dimension nouvelle qualitative et effrayante.

Tout en partageant ces préoccupations, nous souhaitons souligner que les mesures préventives ou punitives établies de manière sélective n'aboutiront pas aux résultats escomptés. Le sentiment d'inquiétude et d'urgence qui caractérise la discussion de cette question tient précisément au fait qu'elle est devenue maintenant un problème mondial et non plus celui de quelques Etats nucléaires en puissance. Devant ce scénario impondérable mais terrifiant, les accommodements techniques ou les arrangements régionaux ne peuvent plus suffire. La difficulté de surveiller et de réglementer les activités dans un grand nombre d'Etats, dont plusieurs d'entre eux ne sont identifiés à aucun moment avec précision, excluent toute possibilité d'obtenir des résultats positifs. On ne peut attendre du Secrétaire général qu'il inspecte des sous-sols et recherche des bombes. Cela ne peut se faire, comme chacun le sait. Il doit exister une autre façon de procéder.

Quelle est la réponse à ce dilemme difficile? A notre avis, le seul moyen logique dont nous disposons est une démarche globale, fondée sur un nouveau consensus international sur la non-prolifération. Pour être efficace, ce régime de non-prolifération global doit être universel, complet et non discriminatoire et être lié au désarmement nucléaire global et complet.

A la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1988, le Premier Ministre indien d'alors, Rajiv Gandhi, avait déposé un plan d'action concret de désarmement, qui aurait permis d'éliminer toutes les armes de destruction massive par étapes et finalement d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. Le plan contenait tous les éléments clefs d'un nouveau consensus international sur la non-prolifération nucléaire. Premièrement, il demandait la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Deuxièmement, il préconisait un traité d'interdiction complète de tous les essais nucléaires. Troisièmement, les Etats quasi nucléaires prendraient l'engagement de ne pas franchir le seuil, et cela aurait été lié à l'obligation correspondante de la part des Etats dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires en l'an 2010 au plus tard.

M. Rao (Inde)

Au moment où ce plan d'action a été présenté, certains Etats dotés d'armes nucléaires ont éprouvé des difficultés à accepter ces idées, étant donné qu'ils adhéraient à la doctrine dite de dissuasion nucléaire. Cette doctrine puisait ses racines dans le contexte particulier de l'affrontement Est-Ouest et de la guerre froide. La guerre froide est maintenant terminée et l'affrontement nucléaire appartient au passé. La doctrine de dissuasion nucléaire n'a donc plus cours.

Nous avons maintenant l'occasion historique de faire preuve de sens politique et de procéder rapidement à l'élimination complète des armes nucléaires de la face de la Terre. En particulier, les idées que l'Inde avait avancées dans son plan d'action - ou toute modification qui y avait été apportée - telles que l'engagement universel de renoncer à l'utilisation des armes nucléaires, de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de mettre au point une approche novatrice, universelle et non-discriminatoire en matière de non-prolifération, s'imposent plus que jamais. Ce n'est que dans le cadre d'un tel consensus, et par nul autre moyen, que le Conseil de sécurité pourra s'attaquer effectivement aux menaces qui pèsent sur la paix par suite de la prolifération des armes nucléaires dans son actuelle dimension mondiale. Si, notre réunion d'aujourd'hui permet de faire une déclaration dans ce sens, nous aurons apporté une contribution véritablement historique à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables.

En fait, j'irai jusqu'à suggérer que, allant au-delà du plan d'action de l'Inde, on avance la date envisagée pour atteindre l'objectif d'un monde dénucléarisé et qu'on la fixe à la fin de ce siècle. Ce serait une note d'espoir à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Monsieur le Président, la déclaration dont vous allez donner lecture au nom des membres du Conseil à l'issue de la séance d'aujourd'hui, a fait l'objet de discussions intenses et fructueuses. Nous avons été heureux de participer à cet exercice et d'y avoir apporté notre contribution. C'est une déclaration importante. Toutefois, elle ne reflète pas une ou deux des préoccupations cruciales pour l'Inde. Je viens de les évoquer clairement dans mon intervention. Bien entendu, cela ne diminue en rien l'importance de la déclaration que vous allez faire, ni la coopération de l'Inde. En fait,

M. Rao (Inde)

j'espère que la réunion d'aujourd'hui donnera un élan à nos efforts communs de coopération, dans l'intérêt mutuel et au profit de tous, conformément aux dispositions de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Premier Ministre, je vous remercie de votre importante déclaration.

J'invite maintenant le Premier Ministre du Japon à prendre la parole.

M. MIYAZAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : L'année 1992 marque le point de départ vers un avenir prometteur pour les Nations Unies. Il est donc tout à fait approprié que, pour la première fois dans son histoire, le Conseil de sécurité ait convoqué une réunion de chefs d'Etat ou de gouvernement au début de l'année. Je voudrais remercier le Premier Ministre, John Major, dont l'excellent leadership a permis à cette réunion au sommet de devenir réalité.

Je voudrais également souhaiter une bienvenue chaleureuse au Président Boris Eltsine, qui se trouve aux Nations Unies pour la première fois en qualité de dirigeant de la Fédération russe. La stabilité politique et économique de la Fédération est d'une grande importance pour la paix et la stabilité du monde entier. Je suis certain que la Russie s'acquittera avec succès des importantes responsabilités qui lui incombent, en sa qualité de Membre des Nations Unies et également de membre permanent du Conseil de sécurité.

Je félicite également très chaleureusement le Secrétaire général Boutros-Ghali, qui assume ses nouvelles fonctions à un moment où l'on attend beaucoup du rôle que doivent jouer les Nations Unies. Je saisis cette occasion pour dire que mon gouvernement est fermement décidé à l'appuyer dans tous ses efforts.

La guerre froide qui a divisé l'Est et l'Ouest au cours de la période d'après-guerre est enfin terminée, et la configuration du monde va connaître des changements historiques. Si la situation internationale au cours de cette époque d'après-guerre froide est extrêmement incertaine, elle renferme aussi de nombreuses possibilités d'instaurer un nouvel ordre mondial pacifique. La forme précise de ce nouvel ordre mondial n'est pas encore bien définie, mais tous les pays doivent oeuvrer de concert pour instaurer un nouvel ordre de paix conforme à la nouvelle ère et favorable à la liberté, à la prospérité de l'humanité et à l'avenir de notre planète.

M. Miyazawa (Japon)

En cette période de transition, les Nations Unies ont commencé à jouer, en théorie et en pratique, un rôle central dans les mesures prises pour instaurer et maintenir la paix mondiale. Les espérances que les peuples du monde placent dans les Nations Unies sont plus grandes que jamais; le rôle de l'ONU, et notamment celui du Conseil de sécurité, au cours de la crise du Golfe, reste encore présent dans nos mémoires. La participation des Nations Unies a été cruciale dans l'instauration de la paix en Amérique centrale, dans le règlement du conflit en Yougoslavie et dans la phase finale du processus de paix au Cambodge.

Depuis qu'elles ont commencé, il y a plus de 40 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle important dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde. Leur importance continue de croître, comme le prouve les cinq nouvelles opérations de maintien de la paix qui ont été mises sur pied l'an dernier seulement, et, dans la région Asie-Facifique, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, qui doit prendre bientôt effet, assumera une gamme d'activités sans précédent dans l'histoire des Nations Unies.

De toute évidence, une coopération plus active des Membres des Nations Unies sera nécessaire dans ce domaine. Reconnaisant cette nécessité, le Japon s'efforce maintenant de prendre les dispositions nationales nécessaires pour apporter sa contribution en personnel aux opérations de maintien de la paix. Je ferai tout mon possible pour que la législation appropriée soit approuvée par la Diète japonaise au cours de sa présente session, qui a commencé ce mois-ci.

Quelles sont les questions qui se posent aux Nations Unies aujourd'hui, alors qu'elles s'efforcent de répondre à ce qu'on attend d'elles en matière d'instauration et de maintien de la paix? Les questions les plus importantes sont les suivantes : premièrement, comment les Nations Unies s'adapteront-elles aux changements historiques; deuxièmement, comment amélioreront-elles leur efficacité dans les efforts de maintien et d'instauration de la paix; et, troisièmement, comment pourront-elles constituer une base financière saine qui leur permettra de poursuivre leurs efforts.

M. Miyazawa (Japon)

Tout d'abord, je pense que dans la recherche d'un ordre mondial pacifique, les idéaux et les buts de la Charte des Nations Unies, qui représentent des valeurs fondamentales et universelles, seront plus appropriés que jamais. Il incombe aux Etats Membres d'assurer systématiquement que chacune de ces valeurs soit respectée dans la pratique. En même temps, il est également nécessaire que les Nations Unies évoluent tout en s'adaptant à un monde en changement. Par exemple, certains chapitres de la Charte des Nations Unies sont fondés sur des réalités qui avaient cours en 1945, lorsque les Nations Unies ont été créées, soit avant même la guerre froide.

En outre, puisque le Conseil de sécurité est au centre des efforts que font les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il importe d'examiner en détail les moyens d'adapter leurs fonctions, leur composition et d'autres aspects, afin qu'ils reflètent mieux les réalités de cette nouvelle époque. C'est un processus dans lequel le Japon est prêt à jouer un rôle actif.

M. Miyazawa (Japon)

Deuxièmement, il importe d'envisager l'adoption de mesures concrètes visant à renforcer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse travailler plus efficacement à l'instauration d'un ordre mondial pacifique. Nul n'est besoin de réaffirmer ici l'importance des activités de maintien de la paix, mais j'aimerais parler de la nécessité du renforcement du fonctionnement des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Il faut que le Secrétaire général, qui joue un rôle crucial dans les efforts de médiation des Nations Unies et leurs missions de bons offices, dispose de suffisamment d'informations sur les situations de tension qui risquent de dégénérer en conflits internationaux. Une mesure importante dans ce sens a été prise en décembre dernier avec l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, proposée et parrainée par le Japon et d'autres pays. Il serait également utile que les pays disposant de moyens perfectionnés de rassemblement de données fournissent au Secrétaire général toutes informations pertinentes, selon que de besoin. J'espère que cette question sera dûment examinée.

Troisièmement, il faut absolument assurer à l'Organisation une base financière saine si l'on veut renforcer son efficacité et faire en sorte que ses diverses activités se déroulent sans heurt. Comme l'a fait remarquer en automne dernier le Secrétaire général d'alors, M. Javier Pérez de Cuéllar, l'Organisation des Nations Unies continue de faire face à de graves difficultés financières. A la fin de 1991, un montant total d'environ 800 millions de dollars des Etats-Unis au titre de contributions mises en recouvrement n'avait pas encore été payé. Si l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial pacifique, tous les Etats Membres doivent d'urgence faire de sérieux efforts pour résoudre ce problème. Les opérations de maintien de la paix n'échappent pas non plus à ces difficultés. La disponibilité des fonds nécessaires à la mise en route d'une opération de maintien de la paix est notamment essentielle au déploiement sans heurt de cette opération. Il importe également que les Etats intéressés, y compris ceux qui sont susceptibles de fournir un appui financier considérable aux opérations de maintien de la paix, participent dès le début aux consultations concernant leur création.

M. Miyazawa (Japon)

J'ajouterai que la Cour internationale de Justice joue également un rôle important dans la promotion du règlement pacifique des conflits internationaux. Au moment où le renforcement de la primauté du droit dans les affaires internationales devrait être un élément important dans l'instauration d'un nouvel ordre pacifique, il devient nécessaire de faire un meilleur usage de la Cour et d'en renforcer le fonctionnement.

La menace de la force militaire est considérée depuis longtemps comme la principale menace à la paix et à la sécurité. Bien que cette menace semble avoir décliné considérablement, les réalisations économiques et technologiques de l'humanité ont, paradoxalement, donné naissance à toute une série de problèmes économiques globaux et à d'autres menaces de nature non militaire à la survie de l'homme. Les Nations Unies examineront les problèmes de l'environnement mondial à la Conférence sur l'environnement et le développement qui se tiendra en juin. J'espère que ce n'est là qu'un début et que les Nations Unies s'attaqueront ensuite à ces nouvelles menaces avec la détermination et l'efficacité qu'elles exigent.

La tendance à la paix mondiale à laquelle nous assistons aujourd'hui ne se maintiendra que si les dividendes de la paix sont partagés par tous - et particulièrement par les peuples du Sud, en proie à la famine, à la pauvreté, à la maladie et à d'autres épreuves. Les efforts sérieux déployés par les Nations Unies pour s'attaquer au problème Nord-Sud devraient contribuer à la paix et à la stabilité mondiales. Il faut également apporter toute l'assistance voulue aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes. Ces efforts encourageront à leur tour le respect des droits de l'homme et la propagation de la démocratie, valeurs partagées par les peuples partout dans le monde.

En assurant la paix, les Nations Unies ont également un rôle extrêmement important à jouer dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le Japon contribue activement au renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine et appuie vigoureusement les efforts déployés par les pays intéressés à progresser vers le désarmement, nucléaire notamment, en vue de parvenir à une stabilité stratégique à un niveau plus bas d'armements. Je me réjouis des propositions de désarmement faites récemment par le Président Bush et le Président Eltsine. J'espère sincèrement que, grâce à des consultations entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie, ces propositions aboutiront à des résultats concrets.

M. Miyazawa (Japon)

Les changements spectaculaires enregistrés sur la scène internationale ont une fois de plus mis en lumière l'importance des efforts de désarmement, y compris les efforts faits pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Je n'ai nul besoin de faire remarquer à ceux qui sont rassemblés ici aujourd'hui qu'avec la dissolution de l'Union soviétique et la naissance de la Communauté d'Etats indépendants, la question de savoir comment empêcher la prolifération de ces armes, de leurs moyens de production et des techniques apparentées est d'une importance vitale. Je rends hommage aux dirigeants de la Communauté d'Etats indépendants pour leur volonté de libérer leurs institutions de la domination militaire, et j'espère qu'ils continueront à travailler pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive aussi bien que des techniques connexes.

La prolifération et le transfert des armes est une question qui préoccupe tous les membres de la communauté internationale. Encouragée par les initiatives du Japon et des pays de la Communauté européenne, l'Assemblée générale a officiellement adopté l'année dernière une résolution visant la création d'un Registre des Nations Unies sur les transferts d'armements. Je demande aux membres du Conseil de sécurité d'œuvrer de concert à l'application sans heurt de ce registre. Les mesures visant à renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à achever avec succès cette année les négociations sur la convention relative aux armes chimiques sont d'une grande importance également. Le Conseil de sécurité doit être saisi des progrès réalisés dans ces domaines.

Compte tenu des faits nouveaux que je viens d'évoquer, j'aimerais proposer les mesures suivantes, qui visent à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit mieux adaptée à la situation internationale du XXI<sup>e</sup> siècle.

Premièrement, en prévision de 1995, année où les Nations Unies célébreront leur cinquantième anniversaire, je voudrais proposer que des discussions aient lieu au sein de l'Organisation afin d'assurer qu'elle joue un rôle central dans le maintien et le renforcement de l'ordre mondial pacifique. Ces discussions devraient comprendre un examen du fonctionnement et de la structure organisationnelle de l'Organisation des Nations Unies.

M. Miyazawa (Japon)

Deuxièmement, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations de maintien de la paix, je proposerais la création, le cas échéant, d'un mécanisme consultatif pour leur mise en oeuvre, notamment pour ce qui est de la mise en oeuvre d'opérations de maintien de la paix à grande échelle. Ce mécanisme pourrait revêtir la forme d'un groupe consultatif de taille appropriée dont les membres comprendraient les pays qui contribuent le plus du point de vue financier, entre autres, ainsi que les pays concernés de la région. Je voudrais également souligner l'importance que revêt l'attribution de fonds suffisants aux opérations de maintien de la paix dès leur stade initial, et inviter les Etats Membres à faire des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, je propose que l'on recherche des moyens concrets de renforcer le rôle des Nations Unies face aux menaces non militaires contre la sécurité future et la prospérité de l'humanité, y compris les mesures relatives à l'environnement, aux réfugiés et à la pauvreté. J'espère que le Secrétaire général attirera l'attention des organes pertinents des Nations Unies sur ces menaces non militaires.

Quatrièmement, dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement, je propose que des mesures concrètes soient envisagées de toute urgence pour soutenir les efforts des Nations Unies et des pays concernés en vue de renforcer la limitation des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, de prévenir leur prolifération dans le sillage de la dissolution de l'Union soviétique, et de limiter le transfert international d'armes de type classique.

La responsabilité incombe à tous les membres de la communauté internationale d'œuvrer pour le maintien de la paix mondiale. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le Conseil de sécurité et, en fait, chaque pays du monde, doit faire face avec sérieux aux problèmes qui nous attendent au moment où nous façonnons une ordre mondial nouveau et pacifique. Ayant été récemment nommé membre non permanent du Conseil de sécurité, le Japon prend conscience des responsabilités particulièrement lourdes que lui confèrent les circonstances actuelles. Le Japon assumera avec sérieux et sans réserve ces responsabilités et, comme cela est prévu dans sa constitution, il est résolu à continuer à accorder tout son appui aux Nations Unies, au nom de la coopération internationale.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

doit pas y avoir de perdants. Par conséquent, personne ne mérite de privilèges particuliers.

Le Zimbabwe et d'autres Etats non alignés ont toujours souscrit au principe selon lequel un désarmement général et complet ne peut se matérialiser que dans l'instance multilatérale que constitue l'Organisation des Nations Unies. Face à la menace croissante issue de la prolifération des armes de destruction massive qui a été évoquée, nous espérons que, ayant traité de la question du désarmement dans la résolution 687 (1991) et dans le projet de déclaration dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité en est maintenant venu à reconnaître aussi ce principe.

Nous croyons également que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ceux qui sont à l'origine du Registre de transfert des armes établi le mois dernier par l'Assemblée générale, auquel le Zimbabwe a accordé son appui, s'en tiendront aux assurances qu'il nous ont données, à savoir qu'en temps opportun, il se transformera en un registre global et non discriminatoire qui couvrira aussi les stocks d'armes nucléaires, la production nationale et le transfert d'éléments à double fonction.

Nous estimons que comme le registre de transfert des armes, le désarmement multilatéral pourrait être davantage stimulé par le recours aux dispositions de l'Article 26 et du paragraphe 1 de l'Article 47 de la Charte, qui autorise le Conseil de sécurité, avec l'assistance du Comité d'état-major, à mettre en oeuvre un système de réglementation des armements. Ces dispositions, qui sont restées inappliquées depuis la création de l'Organisation, auraient rendu inutile la création ponctuelle, en vertu de la résolution 687 (1991), du Comité spécial actuellement chargé des mesures de désarmement imposées à l'Iraq. Nous sommes d'avis qu'il est toujours possible d'y recourir pour la mise en oeuvre de mesures de désarmement prévues dans la résolution 687 (1991) pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

En plus de réductions unilatérales des arsenaux nucléaires, les détenteurs d'armes nucléaires devraient prouver qu'ils désirent rendre plus sûr le monde de l'après-guerre froide en souscrivant à la conversion de l'actuel Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1962 en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant nous-mêmes adhéré récemment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - et nous

M. Jeszenszky (Hongrie)

assistance active ne nous fut apportée à ce moment-là, mais l'appui moral et politique des Nations Unies était important pour nous. L'expérience de cette période doit nous encourager à prier instamment l'Organisation des Nations Unies, maintenant que ses capacités d'action se sont accrues, de ne pas abandonner les peuples dans leur lutte pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination, et de faire tout son possible pour assurer un développement libre et démocratique ainsi que l'exercice des droits de l'homme dans chaque pays du monde.

Les changements favorables de ces dernières années ont créé les conditions appropriées pour que l'Organisation des Nations Unies puisse mettre en pratique les buts et principes énoncés dans sa Charte dès 1945. L'Organisation mondiale a désormais échappé à l'effet paralysant de l'affrontement entre les grandes puissances, et est maintenant en mesure de relever plus efficacement les défis à la paix et à la sécurité. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à ses activités de maintien de la paix et à sa participation aux efforts d'instauration de la paix, l'Organisation des Nations Unies est devenue un facteur irremplaçable dans les relations internationales. Nous espérons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne seront plus considérées uniquement comme une sorte de force extérieure conçue pour limiter les conflits et préserver les statu quo, mais en tant que facteurs qui contribuent de manière créatrice à l'élimination des foyers de tension en défendant les valeurs démocratiques et en faisant respecter les droits de l'homme. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la Hongrie souhaite contribuer à faire en sorte que cette nouvelle philosophie de diplomatie préventive, d'instauration de la paix et de maintien de la paix se traduise par des mesures concrètes et effectives.

En cette période de transformations profondes, un réexamen des activités et de l'efficacité de l'Organisation est devenu nécessaire. Le monde a besoin d'une Organisation renouvelée et réformée, capable de relever les défis présents et futurs.

Il y a exactement un an, sous l'autorité du Conseil de sécurité, une coalition multinationale de pays est passée à l'action pour libérer le Koweït. L'opération, dirigée contre l'agression iraquienne, faisait date dans l'histoire des Nations Unies. D'une part, elle a démontré que la communauté

M. Jeszenszky (Hongrie)

internationale, agissant par le biais du Conseil de sécurité, pouvait prendre des mesures de maintien de la paix et faire face à des conflits locaux dans l'intérêt de la sécurité collective, conformément à la Charte. D'autre part, elle a mis en évidence une autre démarche exemplaire du Conseil de sécurité qui a lancé une opération humanitaire de grande envergure pour sauver les Kurdes en Iraq. Nous considérons ces mesures prises par le Conseil de sécurité comme une manifestation des activités visant à instaurer la paix pour préserver les droits de l'homme et les droits des minorités.

Pour la République de Hongrie, le respect des droits de l'homme et les droits des minorités nationales ne sont pas seulement une question juridique et humanitaire : elle fait partie intégrante de la sécurité collective internationale. Par conséquent, il est indispensable que le Conseil de sécurité prenne résolument des mesures pour défendre et protéger ces droits.

M. Jeszzenszky (Hongrie)

La présence, quand cela est jugé nécessaire, de personnel des Nations Unies pour garantir le respect de ces droits devrait faire partie intégrante des activités de recherche de la paix des Nations Unies.

Les décisions du Conseil de sécurité concernant les arsenaux militaires d'un Etat Membre des Nations Unies qui a perpétré une agression représentent, selon nous, un précédent qui mérite d'être appuyé sans réserve. La limitation des armements et de l'effectif des troupes d'un Etat agresseur ou d'une armée d'agression qui échappe à tout contrôle politique ainsi que son désarmement dans le cadre d'un système de vérification internationale, devraient prendre une dimension nouvelle et importante dans le cadre des activités du Conseil de sécurité.

L'Europe centrale et l'Europe de l'Est sont le théâtre de changements majeurs et cruciaux. Après de longues décennies, les peuples de cette région sont de nouveau libres de décider de leur propre destin.

Dans le même temps, le système de dictature communiste nous a légué un lourd héritage, qui pourrait être une source de tensions capables de compromettre et d'affaiblir l'espoir de stabilité dans la région. Les Nations Unies sont confrontées à des tâches énormes, dont celle de faire en sorte, en s'appuyant sur leur autorité et par les voies qu'offre le droit international, que le passage des pays de la région à la démocratie et à l'économie de marché suive une voie pacifique et conduise à la stabilité.

L'une des tâches les plus urgentes découle de la situation créée par la désintégration de l'ancienne Union soviétique. Le résultat de 70 années de gouvernement totalitaire, qui a fait des millions de victimes, est une économie en ruine qui engendre de graves problèmes sociaux, l'absence d'arrangements précis pour le contrôle d'un arsenal nucléaire colossal et l'éruption de violentes querelles ethniques. Cette situation pourrait plonger le monde dans une situation critique. Les Etats successeurs de l'empire d'outre-mer sont pleinement justifiés de vouloir nouer des liens les plus étroits possibles avec la communauté mondiale, ce qui peut offrir de bonnes perspectives en ce qui concerne le règlement positif des nombreuses questions liées à la sécurité et au contrôle des armements, ainsi que le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des minorités. La Hongrie s'inspire de ces considérations lorsqu'elle apporte son

M. Jeszenszky (Hongrie)

appui à la participation active des anciennes républiques soviétiques aux travaux des instances multilatérales, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ainsi que le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les processus de transformation qui ont pour cadre notre région n'ont pas seulement conduit à des situations de conflit potentiel, mais aussi à l'explosion actuelle dans ce qui était la Yougoslavie. La guerre insensée qui fait rage dans notre voisinage touche directement la Hongrie. Les violations répétées de notre espace aérien et de nos frontières ainsi que l'arrivée de 50 000 réfugiés dans notre pays témoignent d'une situation critique qui représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et qui peut avoir des incidences supplémentaires graves.

L'opinion publique hongroise et le Gouvernement hongrois sont profondément préoccupés par la misère humaine et les dévastations infligées aux populations de ce pays, y compris par les violations continuelles et systématiques des droits de l'homme et des droits des minorités de centaines de milliers de Hongrois qui vivent dans la province de Vojvodina et par les souffrances des Hongrois qui vivent à proximité des lignes de front croates. L'avenir des Hongrois de ces régions, à l'instar de celui de n'importe quelle autre minorité qui habite les Etats slaves méridionaux, pourrait être assuré, entre autres, par la mise en place d'autonomies territoriales et culturelles, comme l'a proposé Lord Carrington. A notre avis, au cours des négociations politiques visant à obtenir un règlement durable et satisfaisant de ces problèmes, il incombe au Conseil de sécurité de suivre de près, en étroite coopération avec la Communauté européenne, l'évolution de la situation dans ces territoires et de déployer des observateurs ou des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans toutes les zones où des tensions ou des conflits risquent de se produire.

Dans la situation actuelle, les Nations Unies peuvent grandement contribuer à la solution du conflit entre les peuples slaves méridionaux. La Hongrie s'engage à appuyer sans réserve l'envoi rapide de forces de maintien de la paix des Nations Unies, conformément au plan élaboré par le Secrétaire général. Nous escomptons que de telles mesures - conjuguées à

M. Jeszenszky (Hongrie)

l'embargo sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire, qui doit être strictement respecté par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies - faciliteront dans une grande mesure la réalisation d'un règlement politique d'ensemble. L'admission des anciennes républiques yougoslaves à l'Organisation des Nations Unies serait une nouvelle étape vers la paix et la stabilité de l'ensemble de la région.

Le rôle que jouent actuellement les Nations Unies dans le dénouement de la crise yougoslave ne saurait, en aucun cas, remplacer les pourparlers entre les peuples et les minorités intéressées, pas plus qu'il ne devrait empêcher la conclusion d'arrangements tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties en cause. Nous estimons que l'avenir pacifique de la région ne peut être assuré que si l'on réaffirme l'inadmissibilité de toute modification des frontières par la force, si l'on reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination, et si l'on veille au respect des droits de l'homme. Nous estimons que la mise en place d'un mécanisme de contrôle aux fins de vérification des dispositions de tous accords pertinents pourrait être un des éléments cruciaux d'un règlement d'ensemble.

En ce moment historique de changements sans précédent, nous nous devons d'examiner une autre répercussion non moins importante de ces transformations. Le monde doit faire face au défi que constitue le démantèlement d'une énorme machine de guerre et de ses effectifs. Aujourd'hui, nous voyons des armées dont les objectifs ne sont pas clairement définis ou qui ne sont assujettis à aucun contrôle politique. Non seulement des industries de guerre doivent être converties en industries civiles, mais un grand nombre de scientifiques, d'experts et de soldats de métier doivent subir un nouvel entraînement ou être reprogrammés. L'avenir des Etats nouvellement indépendants des Balkans et de l'ancienne Union soviétique dépend, dans une large mesure, du succès ou de l'échec de cette énorme entreprise de reconversion humaine.

Parallèlement à ce processus de démolition et de recyclage, il devrait y avoir aussi quelques créations. Selon nous, compte tenu des changements survenus sur la scène internationale, les Nations Unies devraient sérieusement envisager de créer une force rapidement disponible, qui pourrait être mobilisée

M. Jeszenszky (Hongrie)

à bref délai, à tout moment, et déployée sans retard, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans n'importe quelle région du monde où éclate un conflit.

L'événement d'aujourd'hui, unique dans l'histoire des Nations Unies et rendu possible par la disparition des affrontements idéologiques stériles du passé, nous offre l'occasion de créer des conditions beaucoup plus propices de relever les défis de notre ère et de trouver la bonne solution aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité, de démocratie, de développement économique et social et d'environnement. A cet égard, l'idée de convoquer une conférence au sommet de portée significative aux fins d'examen des questions liées au développement social mérite d'être examinée attentivement.

Notre réunion d'aujourd'hui nous donne aussi l'occasion de réaffirmer notre confiance et notre appui à M. Boutros Boutros-Ghali, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont l'engagement bien connu à l'égard de la paix et de la concorde internationales est une garantie que l'Organisation jouera vraiment un rôle dans les relations internationales, rôle qui ne fera que s'affirmer dans les années à venir. Le Gouvernement de la République de Hongrie est prêt à contribuer pleinement au renforcement de notre organisation mondiale et à en améliorer le fonctionnement conformément aux exigences de l'heure. L'on ne saurait douter que les Nations Unies, créées en 1945, joueront un rôle crucial dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Ministre, je vous remercie de la déclaration que vous venez de faire au nom du Premier Ministre Antall.

Le Premier Ministre de la Hongrie m'a prié de bien vouloir transmettre ses excuses et ses sincères salutations à tous les Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays qui participent à cette séance du Conseil de sécurité, ce que je fais avec joie.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères et Envoyé personnel du Président du Zimbabwe à prendre la parole.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Premier Ministre Major, je voudrais dire combien je suis heureux de vous voir présider nos débats aujourd'hui. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir pris l'initiative très opportune de convoquer cette réunion historique.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et pour lui transmettre les félicitations du Zimbabwe pour son élection. Ceux d'entre nous qui viennent d'Afrique le connaissent comme l'un de nos éminents intellectuels et comme un ardent défenseur de la paix. Nous lui sommes reconnaissants de la vaste expérience et de la grande compétence qu'il apporte à cet organe mondial.

Nous devons également beaucoup à son prédécesseur, M. Javier Pérez de Cuéllar, arbitre digne qui, au cours de son mandat, a inversé le sort de cette organisation et œuvré inlassablement pour la paix jusqu'au dernier moment de son mandat. Nous lui exprimons notre reconnaissance et lui souhaitons une bonne santé et beaucoup de succès pendant sa retraite.

Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, nous assistons à des événements inquiétants qui menacent de saper les tendances positives fragiles qui sont apparues dernièrement. Les signes abondent qui indiquent que nous sommes en présence d'une nouvelle situation mondiale presque aussi imprévisible et dangereuse que celle qui a prédominé au cours de l'ère de la guerre froide. Des conflits et des tensions d'une nature nouvelle éclatent dans des régions qui avaient été épargnées depuis la deuxième guerre mondiale. De nombreuses références ont été faites à ces situations dans les déclarations faites ce matin et cet après-midi à cette auguste réunion.

Les grands progrès qui avaient été réalisés dans le domaine du désarmement par les Etats-Unis d'Amérique et ce qui était alors l'Union soviétique nous avaient considérablement réconfortés et nous avaient amenés à espérer que nous étions enfin à l'abri de la menace de l'anéantissement nucléaire. Mais au lieu d'entrer dans une ère post-nucléaire, nous assistons maintenant au début possible d'une période de prolifération dangereuse et incontrôlée ainsi que de conflits civils dans différentes régions. Comme l'a dit l'un des orateurs précédents, dans certaines de ces régions les conflits civils dégèrent en menaces régionales et internationales pour la paix et la sécurité. Pis encore, alors que le commerce international des armes est en

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

plein essor, les faibles économies du Sud sont toujours en proie à une crise qui s'aggrave, tandis que la pauvreté croissante - source tragiquement puissante d'instabilité - commence à menacer les récents acquis démocratiques.

C'est sans aucun doute aux Nations Unies et plus particulièrement à ce Conseil qu'il appartient de nous sortir de cette situation imprévisible et dangereuse. L'Organisation de l'unité africaine se tourne vers cet organe pour démocratiser le système international afin que toutes les nations, grandes et petites, puissent participer pleinement à l'instauration et au maintien de la paix. Les principes de la Charte des Nations Unies devant régir l'ordre mondial que nous souhaitons édifier, et puisque nos efforts doivent déboucher sur une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace, le Zimbabwe estime que ce processus doit commencer par un nouvel examen de la Charte elle-même dans le contexte de la situation internationale en pleine mutation. C'est là également le point de vue de l'Organisation de l'unité africaine. La meilleure façon d'édifier un nouvel ordre mondial est d'examiner de nouveau la Charte, de corriger ses défauts et de combler les lacunes que nous ont révélées les événements récents, ainsi que de mettre à jour les dispositions rendues caduques par la nouvelle situation internationale.

Le fait que, dans certains cas, nous ayons dû recourir à l'improvisation est en soi la preuve évidente que la Charte doit être révisée. Par exemple, comme le dit à juste titre le rapport de 1991 de M. Pérez de Cuéllar, les coûts et capacités qu'exige la guerre moderne ont inévitablement mené à d'importantes modifications dans l'application de l'Article 42 du Chapitre VII pour pouvoir mener à bien des mesures internationales d'ensemble au cours de la crise du Golfe. Nous avons en outre élaboré et mis en oeuvre des opérations d'établissement et de maintien de la paix que la Charte ne prévoit nulle part. Elles font pourtant partie des activités les plus efficaces et les plus réussies des Nations Unies. Dans les exposés présentés cet après-midi, l'accent a souvent été mis sur l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix dans le monde. Nous appuyons fermement ce point de vue. De toute évidence, l'Organisation de l'unité africaine souhaiterait que les Nations Unies aident davantage les régions d'Afrique où sévissent des conflits et où, dans une certaine mesure,

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

une intervention internationale extérieure est nécessaire. Mais, comme je l'ai déjà dit, la Charte ne la prévoit pas expressément. Nous agissons en vertu d'arrangements mis au point au début des années 60 à mesure que les problèmes se posaient.

C'est dans ce contexte que je voudrais faire quelques observations sur certains aspects de la Charte et partager avec mes collègues quelques suggestions préliminaires concernant la façon de combler certaines lacunes dans la Charte, de renforcer les dispositions qui nous ont été utiles dans le passé, de ressusciter quelques-unes des dispositions potentiellement importantes qui n'ont pas été appliquées et de remettre à jour les dispositions que nous considérons comme caduques du fait des changements intervenus dans la situation internationale.

Je ne vais pas parler longuement de ces dispositions. Ma tâche a été facilitée par ce qu'ont dit certains orateurs qui m'ont précédé, notamment le Président du Venezuela, le Président de la France et le Premier Ministre du Japon, sur la nécessité d'examiner de nouveau la Charte.

Dans la situation internationale naissante, nous souhaitons un recours accru à l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte, qui concerne les mesures collectives efficaces qui peuvent être prises mais qui n'impliquent pas l'emploi de la force armée. Cela signifie un recours accru à des mesures telles que des sanctions économiques pour assurer le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Mais le problème avec les sanctions économiques, ce sont les effets négatifs qu'elles risquent d'avoir sur des pays tiers, ou ce que l'on appelle les pays victimes. L'Article 50 devait protéger dans une certaine mesure ces pays, mais l'expérience de la guerre du Golfe a révélé certaines lacunes qui doivent être comblées. L'application de sanctions à l'encontre de l'Iraq a entraîné des difficultés pour de nombreux pays de la région et au-delà. Le fait que des représentants des pays les plus touchés continuent de saisir le Comité des sanctions aujourd'hui encore prouve que l'Article 50 n'est pas adéquat. Ce qu'il faut, ce sont des critères clairs permettant de déterminer qui mérite d'être aidé et des arrangements permanents des Nations Unies permettant de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les Etats touchés.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Nous espérons que lorsque le Secrétaire général présentera ses recommandations avant le mois de juillet, comme nous le lui demanderons à la réunion d'aujourd'hui, il aura eu le temps de réfléchir sur certaines des questions que nous ne faisons que mentionner ici. Nous collaborerons certainement avec lui à l'examen approfondi de ces questions.

Une question connexe qui pourrait faire l'objet d'un nouvel examen concerne l'effet que peuvent avoir les sanctions économiques sur la population civile innocente vivant dans un Etat dont elle ne peut changer le gouvernement. Cette population ne dispose pas des moyens politiques nécessaires pour inverser les orientations politiques qui sont précisément à l'origine de la contravention visée par les sanctions.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Afin d'éviter les nombreuses appréhensions exprimées par certains au sujet de la guerre du Golfe, les futures opérations collectives de coercition devront relever de la pleine responsabilité du Conseil de sécurité et être réellement représentatives. Cela peut s'obtenir en renforçant l'Article 46 de la Charte, qui donne un rôle au Comité d'état-major. Toutefois, si nous accordons un rôle si important au Comité d'état-major, sa composition ne peut demeurer limitée à un petit nombre. Des membres non permanents devraient aussi participer à tous les travaux du Comité. Cela empêcherait que les actions collectives de coercition soient dominées par un seul groupe de pays.

Les dispositions coercitives collectives de l'ONU doivent également assurer une uniformité. En cas d'agression, une action coercitive internationale combinée doit être entreprise quel que soit l'agresseur ou la victime. Le Zimbabwe estime qu'un système de sécurité collective qui dépend du veto d'un ou de quelques Etats n'est pas fiable. Cela signifie que le Conseil de sécurité ne peut prendre aucune décision dans un conflit dans lequel l'un des membres permanents est directement intéressé. Il est certain que cette éventualité a été envisagée à San Francisco, mais cette question n'est-elle pas maintenant dépassée par les événements? A ce sujet, il pourrait être envisagé d'étendre la portée du paragraphe 3 de l'Article 27, qui stipule que, dans les décisions relatives aux règlements pacifiques des litiges qui sont prises aux termes du Chapitre VI, une partie à un différend s'abstient de voter. Nous sommes d'avis que cela devrait aussi s'appliquer au Chapitre VII, afin que ceux qui disposent du droit de veto ne puissent faire obstacle à l'imposition de sanctions ou de toute autre mesure coercitive collective lorsqu'ils sont parties à un différend.

Un événement très positif dans l'émergence du nouvel ordre mondial est la réticence croissante que nous notons chez les membres permanents d'exercer leur droit de veto. Ils préfèrent maintenant prendre des décisions par consensus. Nous nous félicitons de cette tendance et l'encourageons, tout en espérant que le droit de veto sera ultérieurement aboli ou tombera en désuétude. Alors que, suite à la seconde guerre mondiale, les puissances victorieuses disposaient de privilèges particuliers, nous croyons que, à l'époque de l'après-guerre froide, nous sommes tous victorieux et qu'il ne

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

doit pas y avoir de perdants. Par conséquent, personne ne mérite de privilèges particuliers.

Le Zimbabwe et d'autres Etats non alignés ont toujours souscrit au principe selon lequel un désarmement général et complet ne peut se matérialiser que dans l'instance multilatérale que constitue l'Organisation des Nations Unies. Face à la menace croissante issue de la prolifération des armes de destruction massive qui a été évoquée, nous espérons que, ayant traité de la question du désarmement dans la résolution 687 (1991) et dans le projet de déclaration dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité en est maintenant venu à reconnaître aussi ce principe.

Nous croyons également que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ceux qui sont à l'origine du Registre de transfert des armes établi le mois dernier par l'Assemblée générale, auquel le Zimbabwe a accordé son appui, s'en tiendront aux assurances qu'il nous ont données, à savoir qu'en temps opportun, il se transformera en un registre global et non discriminatoire qui couvrira aussi les stocks d'armes nucléaires, la production nationale et le transfert d'éléments à double fonction.

Nous estimons que comme le registre de transfert des armes, le désarmement multilatéral pourrait être davantage stimulé par le recours aux dispositions de l'Article 26 et du paragraphe 1 de l'Article 47 de la Charte, qui autorise le Conseil de sécurité, avec l'assistance du Comité d'état-major, à mettre en oeuvre un système de réglementation des armements. Ces dispositions, qui sont restées inappliquées depuis la création de l'Organisation, auraient rendu inutile la création ponctuelle, en vertu de la résolution 687 (1991), du Comité spécial actuellement chargé des mesures de désarmement imposées à l'Iraq. Nous sommes d'avis qu'il est toujours possible d'y recourir pour la mise en oeuvre de mesures de désarmement prévues dans la résolution 687 (1991) pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

En plus de réductions unilatérales des arsenaux nucléaires, les détenteurs d'armes nucléaires devraient prouver qu'ils désirent rendre plus sûr le monde de l'après-guerre froide en souscrivant à la conversion de l'actuel Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1962 en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant nous-mêmes adhéré récemment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - et nous

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

sommes heureux de noter que certains membres présents à cette table sont sur le point d'adhérer à ce traité - nous espérons que lors du prochain réexamen du Traité nos préoccupations souvent évoquées seront adéquatement prises en considération. Plus particulièrement, nous espérons que les inspections, effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, des installations nucléaires des derniers adhérents au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seront complètes et détaillées. Nous devons éviter de prendre des mesures lorsqu'il est trop tard. Mais dans le domaine du désarmement, il faut démilitariser avec persévérance les situations tant nationales qu'internationales. Les fabricants ainsi que les destinataires et les utilisateurs d'armes dangereuses doivent être empêchés de pratiquer le commerce de la mort. Nous devons démilitariser nos sociétés dans le nouvel ordre mondial.

En Afrique, de nombreux gouvernements lient à juste titre le désarmement et le développement. Ils envisagent une situation où des fonds nouveaux seront maintenant disponibles pour alléger la dette et diverses formes d'aide. Les énormes sommes d'argent dépensées pour l'armement contribueraient beaucoup à améliorer la situation dramatique de millions de personnes dans les pays en développement, qui ont un besoin pressant de ressources pour relever leur niveau de vie. Dans le nouveau climat issu de la fin des affrontements idéologiques, un réexamen des conclusions de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue ici à New York en 1987, pourrait nous aider à aller de l'avant.

Une proposition pour élargir la composition du Conseil de sécurité et assurer une représentation équitable au sein de cet organe est soumise à l'Assemblée générale depuis 1979, avec les autres éléments que j'ai mentionnés auparavant et dont cet organe a également été saisi depuis un certain temps. Le Conseil ne peut se permettre d'éviter le changement à un moment où tous les autres organes importants de l'ONU passent par un processus de réforme et où les circonstances internationales exigent des rajustements. L'augmentation du nombre de Membres de l'ONU est suffisante en soi pour justifier un élargissement de la composition du Conseil. Le Premier Ministre de l'Inde nous a donné des chiffres qui illustrent la croissance rapide qu'a connue la composition de l'ONU elle-même.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Le Conseil de sécurité prend des décisions de grande importance au nom de tous les Membres de l'ONU. Ces décisions devraient être représentatives de la volonté de l'ensemble des Membres. En 1945, le Conseil représentait 20 % des Membres de l'ONU. Aujourd'hui, alors qu'il y a maintenant 166 Membres à l'ONU, le Conseil en représente moins de 10 %. Il est évident que le Conseil est moins représentatif qu'il ne l'était auparavant, et la question de la représentation géographique équitable doit également être abordée. Une région est clairement surreprésentée au Conseil, tandis que l'Afrique et l'Amérique latine ne sont pas représentées du tout parmi les membres permanents.

Le Zimbabwe estime que les décisions d'un Conseil élargi et plus représentatif auraient plus de poids. Nous appuyons la proposition de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir que les questions de restructuration des organes de l'ONU doivent être débattues à l'Assemblée générale afin que les Membres puissent exprimer leur opinion et contribuer au nouvel ordre mondial dont nous discutons maintenant.

Sur la question des droits de l'homme, le Zimbabwe est attaché sans réserve à la promotion du plein exercice de tous les droits de l'homme fondamentaux par tous les citoyens de tout Etat Membre de l'ONU. Les principes établis régissant les relations inter-Etats, comme la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et la violation de la souveraineté des Etats, devront s'adapter aux efforts déployés par l'ONU et par des organisations régionales pour protéger les droits de l'homme fondamentaux des individus et des groupes sociaux qui sont menacés dans des Etats particuliers.

Ainsi, lorsque l'ONU a condamné la doctrine de l'apartheid en Afrique du Sud, la promotion des droits de l'homme dans ce pays est devenue une préoccupation de toute la communauté internationale. Elle ne pouvait plus être décrite ou considérée comme une question intérieure à la seule Afrique du Sud. Nous sommes heureux de constater que des mesures sont maintenant prises pour démanteler l'odieux édifice de l'apartheid en Afrique du Sud. Des violations massives et délibérées des droits de l'homme ou l'existence de situations d'oppression et de répression ne peuvent plus être tolérées nulle part dans le monde.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Au cours de cette nouvelle ère, le Conseil devra traiter de plus en plus de conflits et de situations humanitaires de nature nationale qui pourraient constituer des menaces à la paix et à la stabilité internationales. Cependant, il faut s'assurer que ces conflits nationaux ne soient pas utilisés comme prétexte par les grandes puissances pour intervenir dans les affaires internes légitimes de petits Etats, ou que des questions liées aux droits de l'homme ne soient pas utilisées à des fins totalement différentes de déstabilisation d'autres gouvernements. Il faut donc trouver un équilibre très délicat entre les droits des Etats, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte, et les droits des individus, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Zimbabwe appuie très fermement la Déclaration des droits de l'homme et la Charte en ce qui concerne ces questions. Le Zimbabwe souscrit sans réserve à tous les principes de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Cependant, nous ne pouvons toutefois ne pas exprimer notre appréhension quant à celui qui décidera de saisir le Conseil de sécurité d'une affaire interne, et de quelle façon. En d'autres termes, qui décidera qu'un seuil a été dépassé et qu'une action internationale est nécessaire? Qui décidera de ce qui doit être fait, comment cela doit être fait et par qui? Cela nécessite de toute évidence une élaboration soigneuse et une rédaction de principes généraux et de directives qui guideraient la prise de décisions sur le fait de savoir quand est-ce qu'une situation nationale justifie une action internationale, soit du Conseil de sécurité, soit d'organisations régionales. Cela pourrait être l'une des tâches que le Conseil confierait au Secrétaire général.

La fin de l'affrontement Est-Ouest, dont nous nous félicitons, devrait nous amener à mettre aussi fin à l'affrontement Nord-Sud. Je suis très heureux que le Président de la France ait parlé en détail de cette question ce matin. Par conséquent, je ne vais pas en parler moi-même. L'écart économique croissant entre les deux parties nous entraînera tous à la catastrophe. Il faut créer une instance qui serait chargée d'analyser et de discuter ces questions, et de trouver des solutions viables. La conférence sur l'environnement qui doit avoir lieu au Brésil en juin prochain donnera aux participants une possibilité de discuter des problèmes urgents de

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

l'accroissement de la pauvreté dans les pays en développement et du rythme alarmant de la dégradation de l'environnement. Après les débats, il reviendra à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de mettre en oeuvre les recommandations qui peuvent être suivies d'effet. Les institutions spécialisées des Nations Unies font un travail des plus utiles en mettant à la disposition des pays en développement leurs connaissances techniques et leur savoir-faire. Nous attendons avec intérêt la convocation envisagée du Sommet mondial sur le développement social, autre instance importante qui favorise les échanges de vues, d'expériences et de connaissances. La condition sociale de millions de personnes dans les pays en développement doit être une source de grave préoccupation pour tous les dirigeants de gouvernement. Tandis que la technologie des pays développés leur permet d'aller dans l'espace extra-atmosphérique, la nôtre ne nous permet même pas d'atteindre le village, en particulier en Afrique. Un nouvel ordre mondial dans lequel aucun effort spécial ne serait fait pour éliminer la pauvreté et réduire les disparités croissantes entre pays industrialisés et pays en développement ne serait pas durable.

Les Etats africains se trouvent confrontés à une multitude de problèmes au seuil de ce nouvel ordre mondial. Ils prennent des mesures douloureuses d'ajustements politiques, sociaux et économiques des structures existantes afin de s'adapter au nouvel ordre et d'améliorer aussi le niveau de vie de leur propre population en général sur une base plus durable et permanente. Ils auront besoin de gouvernements forts pour mettre en oeuvre ces réformes, et ils auront de plus en plus besoin de ressources financières et matérielles. Le Zimbabwe appuie fermement la proposition du Secrétaire général d'agir en tant que médiateur dans la guerre civile de la Somalie en particulier. Mais nous le prions instamment de prendre des mesures semblables dans cinq autres pays africains en proie à des luttes similaires. Certains des problèmes de guerre civile en Afrique pourraient être contenus grâce à une diplomatie préventive musclée de la part du Secrétaire général et des secrétaires généraux de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue arabe. Nous sommes heureux que le Secrétaire général prenne des mesures fermes dans ce sens, dès le début de son mandat.

Nous avons récemment vu à quel point les Nations Unies étaient mal équipées pour traiter des problèmes de trafic de stupéfiants et de terrorisme

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

international, qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales en cette nouvelle ère. Le Président des Etats-Unis, dans son intervention de ce matin, a fait allusion à certaines de ces régions confrontées à d'importants problèmes. Nous pensons que le moment est venu de relancer l'idée de l'établissement d'un code criminel international et de la création d'une juridiction criminelle internationale.

Dans un document intitulé "Déclaration de La Haye sur la primauté du droit dans les relations entre Etats", les Etats non alignés ont donné quelques idées utiles qui ont été bien reçues à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale lorsqu'elle a déclaré les années 90 Décennie du droit international. Nous espérons que le Conseil de sécurité envisagera également de prendre des décisions qui auront pour résultat l'établissement de la primauté du droit dans le nouvel ordre mondial et qu'il examinera notamment les propositions visant à renforcer l'autorité de la Cour internationale de Justice. Le Mouvement des pays non alignés a adopté des mesures allant dans le sens du renforcement du droit international à la réunion importante de La Haye, où a été élaborée cette très importante déclaration.

Enfin, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'une paix et une sécurité fondées sur des intérêts mutuels et des valeurs partagées seront plus durables que si elles sont fondées sur la menace des armes. Il est donc impérieux que nous saisissons l'occasion que nous offrent la fin des rivalités de la guerre froide et la fin des soupçons mutuels pour créer et promouvoir cette communauté d'intérêts et de valeurs partagés. Lorsque des différends se font jour, concentrons-nous sur les causes plutôt que sur les symptômes. Il vaut mieux prévenir les conflits et les différends que les résoudre. Il faut que la diplomatie préventive l'emporte, et c'est ce que nous attendons de notre Secrétaire général. Il faut donc que le Secrétaire général joue un rôle actif aux termes de l'Article 99 de la Charte, qui lui demande de porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui, à son avis, menace la paix et la sécurité internationales.

Il va sans dire qu'afin de jouer le rôle clef envisagé dans la Charte, le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies ont besoin de ressources adéquates. N'est-ce pas une des grandes ironies de notre époque que, lorsqu'il s'agit de faire la guerre, les ressources abondent, mais que,

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

lorsqu'il s'agit de faire la paix, les ressources se font rares? Les Nations Unies de jouer un rôle clef en matière de paix et de sécurité dans un nouvel ordre mondial si on ne les sort pas de leur crise financière continue. Nous sommes certains que, au moment où nous donnons à notre nouveau Secrétaire général un important mandat et un programme détaillé pour les cinq ans à venir, on lui donnera les moyens de remplir cette tâche.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Merci, Monsieur le Ministre, de votre contribution. Peut-être pourrais-je vous demander de présenter au Président Mugabe, au nom du Conseil, nos condoléances les plus sincères à l'occasion de son deuil récent. Mme Mugabe était bien connue, je le sais, de nombreuses personnes présentes ici; elle sera beaucoup regrettée. Je vous serais reconnaissant de transmettre au Président Mugabe nos très sincères condoléances à votre retour.

Avec la permission du Conseil, je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Président

La séance d'aujourd'hui est, à mon avis, un événement historique; c'est la première fois dans son histoire que le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunit au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement. C'est un événement extraordinaire qui correspond à des temps extraordinaires. Nous nous réunissons ici aujourd'hui en partie pour célébrer - pour célébrer la nomination d'un nouveau et éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Et, en quelque sorte, notre nouveau Secrétaire général a de la chance : il est le premier Secrétaire général depuis de nombreuses années à hériter d'une Organisation confiante dans sa capacité à régler les problèmes tout en restant consciente de l'ampleur de sa tâche. Nous célébrons également l'apparition d'une nouvelle puissance mondiale : la Fédération de Russie, puissance qui a émergé au terme d'une aberration qui a duré 70 ans.

Nous sommes réunis ici pour d'autres raisons également : pour nous aider les uns les autres à trouver la force qui nous permettra d'accomplir les tâches qui nous attendent; pour renforcer notre résolution commune; pour réaffirmer l'intention des Nations Unies de redoubler d'efforts pour promouvoir la paix - mais sans oublier, ce faisant, que le développement économique et la prospérité sont indispensables à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables.

Beaucoup a déjà été accompli. L'année dernière, les Nations Unies ont entériné la réaction de la communauté internationale à l'invasion du Koweït par l'Iraq. Aujourd'hui, Bagdad continue de défier le droit international et les droits de l'homme. L'Iraq doit respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le défi de Saddam Hussein fait souffrir le peuple iraquien, mais les sanctions doivent rester intégralement en vigueur jusqu'à ce que toutes les résolutions soient appliquées.

Dès que l'Iraq a été chassé du Koweït, Saddam Hussein s'en est pris à son propre peuple. La résolution 688 (1991) a mis en place une mission humanitaire pour aider les Kurdes et les Shiites en fuite. Leur sort relève toujours de notre responsabilité. Plus le temps passe, plus la cruauté de Saddam Hussein s'affirme. Aujourd'hui encore, il immobilise les vivres, les médicaments et autres fournitures de première nécessité destinés aux Kurdes. Le Conseil de sécurité ne saurait ignorer cette violation de la résolution 688 (1991). Nous ne pouvons baisser le bouclier que nous avons mis en place

Le Président

pour protéger les communautés vulnérables de l'Iraq. Il y aura d'autres crises semblables. Partout, les peuples s'attendent à ce que les Nations Unies réagissent et sauvent des vies. Cela peut se faire en respectant pleinement les principes de la Charte; mais les gens reconnaissent de plus en plus que les questions humanitaires sont l'affaire de chacun.

Ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a pris des décisions concernant la Yougoslavie, le Cambodge, El Salvador, la Somalie et le Sahara occidental. Le Conseil a récemment adopté la résolution 731 (1992) qui condamne à l'unanimité le terrorisme d'Etat, et la Libye doit répondre positivement aux exigences que le Conseil a formulées à son endroit. Le monde dispose déjà d'un instrument efficace pour maintenir la sécurité collective, mais cet instrument n'est pas encore parfait, et j'espère que la présente réunion contribuera à renforcer les Nations Unies.

De nouvelles idées mettent l'accent sur de nouvelles possibilités de diplomatie préventive, d'établissement et de maintien de la paix, mais qu'entendons-nous par diplomatie préventive? Je pense que nous entendons par là l'action destinée à empêcher - ou tout au moins à maîtriser - les crises, et nous devons exploiter le potentiel non utilisé de la Charte des Nations Unies.

Il nous faut également être plus actifs en ce qui concerne la prévention des crises. Cela est aussi important - sinon plus - que de perfectionner notre capacité à gérer les crises. Le Secrétaire général - notre nouveau Secrétaire général - devrait prendre hardiment l'initiative d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les conflits éventuels. Dans le passé, ses prédécesseurs ont souvent été paralysés par la rivalité politique opposant certains Etats Membres, souvent reflétée de manière très intense au sein du Conseil. A l'avenir, le Conseil doit être disposé à agir avant que la tension ne dégénère en conflit. Le Secrétaire général mérite que nous l'assurions de notre confiance dans son bon jugement. La présente réunion peut lui donner cette assurance.

L'édification de la paix et le maintien de la paix doivent aller de pair. La demande à cet égard ne risque pas de diminuer à l'avenir. Nous voudrions renforcer la capacité des Nations Unies à réagir. Nous reconnaissons

Le Président

qu'une lourde charge pèse sur l'Organisation et sur les capacités et l'expérience de son personnel, mais nous souhaitons que les Nations Unies soient encore mieux à même d'accomplir leur mission plus efficacement. Voilà pourquoi nous proposons que le Conseil invite le Secrétaire général à nous faire part de ses idées sur la façon d'y parvenir. Il s'agira là d'un rapport important. Ce rapport pourrait examiner le rôle des Nations Unies dans l'identification et le traitement des causes d'instabilité et de crises potentielles, ainsi que la contribution que pourraient faire les organismes régionaux pour aider le Conseil dans ses travaux.

Si nous voulons sauvegarder la paix et la sécurité internationales, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies - tous, sans exception - doivent également agir dans le domaine de la limitation des armements, et cela revient à accorder une priorité élevée aux trois objectifs essentiels suivants :

Premièrement, nous devons appliquer ce qui a déjà été convenu, notamment aux termes du Traité START et du Traité sur la réduction des forces armées classiques en Europe.

Deuxièmement, nous devons nous engager à oeuvrer à l'élaboration de nouvelles mesures de désarmement, tant régionales que mondiales, en consacrant une attention particulière à la convention de 1992 sur les armes chimiques. Je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit plus tôt par un certain nombre d'autres orateurs sur ce point particulier.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que chacun d'entre nous prenne des dispositions pour empêcher la prolifération et décourager l'accumulation d'armes meurtrières. Je puis annoncer aujourd'hui que le Gouvernement britannique prend des mesures pour renforcer les contrôles sur l'exportation de matériels et d'agents biologiques spécifiques qui pourraient être détournés à des fins militaires. Nous étudions également les idées d'autrui, notamment celles de nos collègues allemands, qui visent à limiter encore davantage les possibilités de prolifération.

Ce sont là d'énormes défis, à un moment où des changements radicaux s'inscrivent sur la mappemonde, mais nous pouvons tirer parti de nouveaux atouts précieux : un nouveau degré de coopération entre les anciens ennemis de l'Est et de l'Ouest; une nouvelle volonté de s'aider les uns les autres, par

Le Président

exemple dans la destruction de l'excédent d'armes nucléaires; une nouvelle prise de conscience, depuis la guerre de l'Iraq, des dangers de la prolifération; et une nouvelle volonté - qui se manifeste dans l'adoption d'un registre de transferts d'armes des Nations Unies - de collaborer à l'échelle mondiale, ici même aux Nations Unies.

D'ici à la Conférence sur le renouvellement du Traité sur la non-prolifération, en 1995, nous avons une chance unique de consolider les acquis des dernières années d'une manière véritablement durable.

Le Royaume-Uni estime que tous les Etats doivent respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Un bon gouvernement n'est pas un luxe, c'est l'assise sur laquelle s'édifie une société stable et prospère qui, à son tour, s'édifie essentiellement sur la paix et la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix comprennent désormais des dispositions de vérification du respect des droits de l'homme et la tenue d'élections libres et honnêtes en tant qu'éléments vitaux d'un règlement pacifique. Je suis sûr que cela est juste, et j'espère que cela continuera de l'être.

Dans les quatre premières décennies de l'existence des Nations Unies, mon continent a connu moins de changements spectaculaires que toutes les autres régions du monde, ou presque. La guerre froide a imposé à l'Europe un immobilisme peu enviable - l'inquiétant affrontement entre deux camps opposés dotés d'armes nucléaires. Mais cette décennie a été différente. Cette décennie a vu un changement impétueux et profondément encourageant se produire en Europe - une réaction en chaîne de changements révolutionnaires. Ce changement est incarné, clairement et indubitablement, par la présence au Conseil aujourd'hui de deux personnalités éminentes de la première génération de dirigeants de l'après-communisme - le Président Eltsine, de la Russie, et le Ministre des affaires étrangères Jeszenszky, de la Hongrie. Nous les rencontrons ici en tant qu'amis et partenaires. A présente, nous partageons une vision et des objectifs communs. D'autres choses sont différentes aussi : les dirigeants de l'Est et de l'Ouest ne sont plus en concurrence. Les idéologies ne nous séparent plus. Nous ne nous menaçons plus les uns et les autres. Et la perspective de faire un meilleur usage des Nations Unies n'est pas le moindre des avantages découlant de cette situation.

Le Président

Les années 90 seront une décennie de transformation en Europe. Des tâches énormes doivent être accomplies pour reconstruire les économies étouffées par le communisme pendant des générations, et pour enraciner fermement la démocratie dans le sol de l'ouverture politique et de la libération des marchés. Cela comporte également des risques : l'empire communiste a légué toute une série de problèmes potentiels que peuples et pays doivent affronter. Certains ont déjà créé des conflits. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle clef dans la promotion de l'acceptation des principes de la Charte et dans le règlement pacifique des différends.

Chers collègues, nous autres, en Grande-Bretagne, collaborerons étroitement avec le Secrétaire général - étroitement, pour renforcer et accroître la capacité des Nations Unies à répondre aux crises, et aux crises en gestation, d'où qu'elles viennent. Le défi est de taille, et seule l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui total de ses Etats Membres, peut le relever. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'engager l'appui total du Gouvernement britannique dans ce mouvement.

Le Président

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais en venir à la déclaration présidentielle, qui est l'aboutissement de nos négociations et de nos délibérations d'aujourd'hui. Je crois comprendre que les membres du Conseil de sécurité m'ont chargé de faire la déclaration que, conformément à la pratique, je lirai dans un instant en leur nom en tant que déclaration présidentielle. Je suis reconnaissant de cette autorité, et j'aimerais maintenant donner lecture au Conseil de la déclaration dont il a été convenu et qui se lit comme suit :

"Les membres du Conseil de sécurité m'ont autorisé à faire la déclaration suivante en leur nom.

Le 31 janvier 1992 le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans le cadre de leur engagement envers la Charte des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité ont consacré leurs réflexions à la 'responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales'.

Les membres du Conseil de sécurité considèrent que leur réunion vient à point pour attester que la nouvelle situation internationale permet au Conseil de sécurité de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'avènement d'une ère nouvelle

Cette réunion du Conseil de sécurité se tient à une époque de changements d'une grande portée. La fin de la guerre froide a fait naître l'espoir de l'avènement d'un monde plus sûr, plus équitable et plus humain. Dans de nombreuses régions du monde, des progrès rapides ont été accomplis vers la démocratie, l'instauration de formes de gouvernement fondées sur la responsabilité et vers la réalisation des buts des Nations Unies. L'achèvement du processus de démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud contribuerait considérablement à renforcer ces buts et ces tendances positives et notamment à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le Président

L'année dernière, sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a pu faire en sorte que le Koweït recouvre sa souveraineté et son intégrité territoriale, qu'il avait perdues par suite de l'agression iraquienne. Les mesures prises depuis lors par le Conseil de sécurité demeurent essentielles pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région et doivent être intégralement mises en oeuvre. Les membres du Conseil de sécurité sont par ailleurs préoccupés par la situation humanitaire des populations civiles innocentes de l'Iraq.

Les membres du Conseil de sécurité apportent leur soutien au processus de paix au Moyen-Orient, facilité par la Fédération de Russie et les Etats-Unis, et espèrent qu'il sera mené à bien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Ils accueillent favorablement le rôle que l'Organisation des Nations Unies a pu jouer dans le cadre de la Charte pour faire avancer la solution de différends régionaux qui existaient de longue date, et ils agiront en vue de nouveaux progrès sur la voie d'un règlement de ces différends. Ils saluent la précieuse contribution apportée par les forces de maintien de la paix actuellement en place en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

Les membres du Conseil de sécurité notent que les tâches de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix se sont considérablement accrues et élargies ces dernières années. La surveillance d'élections, la vérification du respect des droits de l'homme et le rapatriement de réfugiés ont été, dans le règlement de certains différends régionaux, et à la demande ou avec l'accord des parties concernées, partie intégrante d'une action plus large du Conseil de sécurité visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil de sécurité se réjouissent de cette évolution.

Les membres du Conseil de sécurité ont par ailleurs conscience que les changements survenus, si positifs soient-ils, entraînent de nouveaux risques pour la stabilité et la sécurité. Certains des problèmes les plus pressants tiennent aux changements apportés dans les structures étatiques. Les membres du Conseil de sécurité encourageront tous les

Le Président

efforts propres à assurer la paix, la stabilité et la solidarité au cours de ces changements.

La communauté internationale se voit donc confrontée à de nouveaux défis dans sa recherche de la paix. Tous les Etats Membres attendent de l'Organisation qu'elle joue un rôle central en ce moment décisif. Les membres du Conseil de sécurité soulignent l'importance qu'il y aurait à renforcer et à améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont résolus à assumer pleinement leur responsabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de la Charte.

La paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Il incombe à tous les Membres des Nations Unies, agissant dans le cadre des organes appropriés, d'attacher la plus haute priorité à la solution de ces problèmes.

Respect des principes de la sécurité collective

Les membres du Conseil de sécurité soulignent leur attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies. Tous les différends entre Etats doivent être résolus pacifiquement en accord avec les dispositions de la Charte.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur attachement au système de sécurité collectif de la Charte pour faire face aux menaces contre la paix et pour mettre fin aux actes d'agression.

Les membres du Conseil de sécurité expriment leur profonde préoccupation à l'égard des actes de terrorisme international et estiment nécessaire que la communauté internationale réagisse de manière efficace contre de tels actes.

Rétablissement de la paix et maintien de la paix

Afin d'accroître l'efficacité de ces engagements et de donner au Conseil de sécurité les moyens de s'acquitter de la responsabilité principale que lui confère la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres du Conseil de sécurité ont décidé la démarche suivante :

Le Président

Ils invitent le Secrétaire général à élaborer une étude et des recommandations, qui seraient remises aux Etats Membres avant le 1er juillet 1992, sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et sur la façon d'accroître son efficacité, dans le cadre des dispositions de la Charte.

L'étude et les recommandations du Secrétaire général pourraient porter sur le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'identification des crises potentielles et des zones d'instabilité, ainsi que sur la contribution que pourraient apporter les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour aider le Conseil de sécurité dans ses travaux. Elles pourraient également porter sur les besoins en ressources matérielles et financières adéquates. Le Secrétaire général pourrait tirer parti des enseignements acquis lors des récentes opérations de maintien de la paix de l'ONU afin de recommander des moyens d'accroître l'efficacité des plans et des opérations du Secrétariat. Il pourrait également voir s'il serait possible qu'il soit fait un usage accru de ses bons offices et des autres fonctions que lui confère la Charte des Nations Unies.

Désarmement, maîtrise des armements et armes  
de destruction massive

Tout en étant pleinement conscients des responsabilités d'autres organes des Nations Unies dans ce domaine, les membres du Conseil de sécurité réaffirment que le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération peuvent apporter une contribution primordiale au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils se déclarent résolus à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

Les membres du Conseil de sécurité soulignent qu'il est indispensable que tous les Etats Membres s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement, empêchent la prolifération sous tous ses aspects de toutes les armes de destruction massive, évitent de procéder à des accumulations et à des transferts d'armes excessifs et déstabilisateurs, et règlent par des voies pacifiques tout différend sur ces questions qui menacerait la

Le Président

stabilité régionale et mondiale ou ferait obstacle à son maintien. Ils mettent l'accent sur le fait qu'il est important que les Etats concernés ratifient et appliquent sans tarder tous les arrangements internationaux et régionaux en matière de maîtrise des armements, en particulier les Traités START et FCE.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil de sécurité s'engagent à travailler à la prévention de la dissémination des technologies liées à la recherche et à la production de telles armes et à prendre les mesures appropriées à cet effet.

Pour ce qui est de la prolifération nucléaire, ils relèvent l'importance que revêt la décision prise par de nombreux pays d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Ils soulignent le rôle essentiel de garanties de l'AIEA pleinement efficaces pour l'application de ce traité et l'importance de contrôles à l'exportation rigoureux. Les membres du Conseil de sécurité prendront des mesures appropriées si des violations leur sont notifiées par l'AIEA.

En ce qui concerne les armes chimiques, ils apportent leur soutien à la Conférence de Genève en vue d'aboutir avant la fin de 1992 à la réalisation d'un accord sur une convention internationale de portée universelle d'interdiction des armes chimiques avec un régime de vérification.

Le Président

Dans le domaine des armements classiques, ils notent que l'Assemblée générale a voté pour l'établissement, dans un premier temps, d'un registre des Nations Unies sur les transferts d'armement. Ils reconnaissent à cet égard qu'il est important que tous les Etats fournissent à l'Organisation toutes les informations demandées dans ce registre.

\*

\* \*

En conclusion, les membres du Conseil de sécurité affirment qu'ils sont résolus, à partir de l'initiative qu'a constituée leur réunion, à accomplir des progrès réels en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ils reconnaissent que le rôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est essentiel. Ils expriment leur profonde gratitude au précédent Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de l'Organisation, et qui a été couronnée par la signature de l'Accord concernant El Salvador. Ils souhaitent la bienvenue à son successeur, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, et approuvent qu'il se soit donné pour tâche d'améliorer et de renforcer le fonctionnement des Nations Unies. Ils l'assurent de leur plein appui et s'engagent à coopérer étroitement avec lui à la réalisation de leurs objectifs communs et en particulier au renforcement de l'efficacité du système des Nations Unies.

Les membres du Conseil de sécurité estiment que la conjoncture mondiale actuelle est la plus propice à la paix et à la sécurité internationales qui ait existé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Ils s'engagent à travailler en étroite coopération avec tous les autres Membres des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploieront eux-mêmes à cette fin et à s'attaquer sans délai à tous les autres problèmes qui appellent une réponse collective de la communauté internationale, en particulier ceux du développement économique et social. Ils estiment que la paix et la prospérité vont de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté."

Le Président

Ainsi s'achève la déclaration sur laquelle nous nous sommes mis d'accord. J'informe le Conseil que cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/23500.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé les travaux qui lui étaient assignés à la présente séance, que je déclare donc levée.

La séance est levée à 17 h 10.